



**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET**  
**DES SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**

*Mémoire de fin de cycle*

En vue de l'obtention du diplôme de master

Spécialité : Management bancaire

**Thème**

**Le système de paiement par carte bancaire au sein du CPA  
Tizi-Ouzou Agence120Amirouche**

**Présenté par :**

**HAMIDANI Akli**

**LOUNNAS Samir**

**Dirigé par :**

**M. ACHIR Mohamed**

**Membres de jury :**

**Président : OUALIKENE Selim**

**Examineur : ABIDI Mohamed**

**Rapporteur : ACHIR Mohamed**

Professeur A- à UMMTO

MCB- à UMMTO

MCB- à UMMTO

**Promotion 2020/2021**

# Remerciements

Tout d'abord, nos remerciements les plus vifs s'adressant tout particulièrement pour notre professeur Mr **ACHIR.M** pour avoir accepté de nous encadrer et de diriger ce travail, tout en nous conseillant, et nous aidant tout au long de nos recherches pour nous permettre de finaliser ce travail.

Mes remerciements vont aussi aux personnels de CPA pour leur patience et leur collaboration, surtout Mlle **DJABBAR.S**.

Merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Je tiens à adresser mes vifs remerciements à nos parents pour leur soutien, leur patience et leurs encouragements tout au long de notre parcours universitaire. Qu'ils trouvent dans ces mots les meilleures expressions de remerciement et de respect.

**Merci**

Liste des abréviations

## Liste des abréviations

---

**ABEF** : l'Association professionnelle des Banque et des Etablissements Financier.

**AICPA**: American Institut of Certified Public Accountants.

**ATCI** : Algérie télé-compensation interbancaire.

**CPA**: certified public accounts.

**ARTS**: Algeria Real Time Settlement.

**A.P.T.B.E.F**: l'association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers.

**BA** : Banque d'Algérie.

**BCT** : Banque Centrale de Tunisie.

**BDL** : Banque de Développement Locale.

**BEA** : Banque Extérieur d'Algérie.

**BNA** : Banque Nationale d'Algérie

**BADR** : Banque d'Agriculture et du Développement Rurale.

**CB** : carte bancaire.

**CIB** : carte interbancaire.

**CNEP** : Caisse Nationale d'Épargne et de prévoyance.

**CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

**CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.

**CPI** : Centre de pré-compensation interbancaire

**CICA** : centre international de communication avance

**CMI** : Centre monétique interbancaire

**DSS** : Date security standard

**E-commerce** : commerce électronique

**EMV** : europay Mastercardd Visa

**GAB/DAB** : Les Distributeurs/ Guichets Automatique de Billets.

**GIE-Monétique** : Groupement d'Internet Economique de la Monétique

**TPE** : les terminaux électroniques de paiement.

**PME** : Le porte-monnaie électronique.

**PMV** : Le porte-monnaie virtuel.

**PCI** : Payment Card Industry.

**RMI** : Réseau monétique interbancaire.

**CPI** : centre de pré-compensation interbancaire.

**RIB** : relevé d'identité bancaire.

**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication

**TPE**: Terminal de Paiement Électronique.

## Liste des abréviations

---

**CA** : Chiffre d'Affaires

**CCP** : Compte courant postal

Liste des tableaux

## Liste des tableaux

---

<b>T.I. 01</b>	Comparaison de l'utilisation de la CB et les autres moyens de paiement (espèce et chèque)	32
<b>T. II. 01</b>	Les caractéristiques de la carte CIB Classique et CIB Gold	43
<b>T. II. 02</b>	Évolution annuelle de la part de la CB dans le total des instruments compensés	47
<b>T. II. 03</b>	Chronologie d'évolution de la monétique en Algérie	48
<b>T. II. 04</b>	Avantages de la CB en comparaison avec les autres instruments	50
<b>T. III. 01</b>	La répartition des personnes interrogées selon le sexe	72
<b>T.III. 02</b>	Les personnes interrogées sont salariées ou pas	73
<b>T. III. 03</b>	La répartition des personnes interrogées selon l'âge	74
<b>T. III. 04</b>	Détenteurs de la CB	75
<b>T. III. 05</b>	Type de la CB	75
<b>T. III. 06</b>	Choisie ou imposée	76
<b>T. III. 07</b>	Les opérations par CB	77
<b>T. III. 08</b>	L'utilisation de la CB est-elle difficile	78
<b>T. III. 09</b>	Les difficultés que rencontrent les personnes interrogées	79
<b>T. III.10</b>	Source de connaissance de la CB	80
<b>T.III .11</b>	L'année de possession d'une CB	81
<b>T.III. 12</b>	Les coûts de facturation de la CB	82
<b>T.III. 13</b>	La fréquence d'utilisation de la CB	83
<b>T.III .14</b>	Les automates les plus utilisés	84
<b>T.III. 15</b>	Transaction en ligne	85
<b>T.III .16</b>	Niveau de satisfaction	86

Liste des graphes

## Liste des graphes

---

<b>N° de graphe</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
<b>G.I. 01</b>	Le chiffre d'affaires de commerce électronique (e-commerce) en milliards	35
<b>G.III. 01</b>	La répartition des personnes interrogées selon le sexe	72
<b>G.III .02</b>	Salariée ou pas	73
<b>G.III. 03</b>	Les répartitions des personnes selon l'âge	74
<b>G.III. 04</b>	Détenteur de la CB	75
<b>G.III. 05</b>	Type de la CB	76
<b>G.III .06</b>	Choisie ou imposée	77
<b>G.III. 07</b>	Les opérations par CB	78
<b>G.III .08</b>	L'utilisation De La CB est-elle difficile	79
<b>G.III. 09</b>	Les difficultés que rencontrent les personnes interrogées ont	80
<b>G.III .10</b>	Source de connaissance de la CB	81
<b>G.III. 11</b>	L'année de possession d'une CB	82
<b>G.III .12</b>	Les coûts de facturation de la CB	83
<b>G.III. 13</b>	La fréquence d'utilisation de la CB	84
<b>G.III .14</b>	Les automates les plus utilisés	85
<b>G.III. 15</b>	Transactions en ligne	86
<b>G.III. 16</b>	Niveau de satisfaction	87

Liste des figures  
et schémas

## Liste des figures et schémas

---

### Liste des figures

N° de figure	Intitule	Page
<b>F.I .01</b>	Présentation d'une puce de la norme Europay MasterCard et Visa EMV	30
<b>F. II. 01</b>	La carte CIB Classique	42
<b>F. II. 02</b>	La carte CIB Gold	43
<b>F. II. 04</b>	Les sources de revenus des banques américaines émettrices de carte (2004)	46
<b>F. II. 05</b>	Les utilisateurs d'Internet ayant acheté des biens ou services en ligne	54
<b>F. II .06</b>	Les internautes européens ayant acheté sur des sites d'autres pays membres	54
<b>F. II. 07</b>	Les prévisions de croissance du e-commerce pour les USA et l'Europe	55
<b>F. II. 08</b>	Exemple de la commission interbancaire aux USA	56
<b>F. II. 09</b>	La moyenne des commissions de retrait au guichet des banques américaines	57
<b>F. II. 10</b>	Le pourcentage de personnes ayant subi une fraude à la carte bancaire	61
<b>F. III. 01</b>	Logo du CPA Banque	66

### Liste des schémas

N° de schémas	Intitulés	Pages
<b>S. I. 01</b>	Déroulement d'une transaction de retrait par carte bancaire	24
<b>S. I.02</b>	Déroulement d'une transaction de paiement par carte bancaire	26

## Liste des figures et schémas

---

Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	<b>14</b>
<b>Chapitre 1 : Notions sur les systèmes de paiement par carte bancaire</b>	
<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
<b>Section 1 : définitions et caractéristiques du paiement par carte bancaire</b> .....	<b>23</b>
<b>Section 2 : le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire</b> .....	<b>31</b>
<b>Section 3 : les avantages et les inconvénients de la CB</b> .....	<b>38</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>38</b>
<b>Chapitre 2 : la monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses du paiement par carte bancaire</b>	
<b>Introduction</b> .....	<b>39</b>
<b>Section 1 : l'apparition de la monétique en Algérie</b> .....	<b>39</b>
<b>Section 2 : opportunités de paiement par carte bancaire en Algérie</b> .....	<b>50</b>
<b>Section 3 : faiblesse des paiements par carte bancaire</b> .....	<b>55</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>63</b>
<b>Chapitre 3 : le paiement par carte bancaire au sein du CPA Tizi-Ouzou Agence 120 Amirouche</b>	
<b>Introduction</b> .....	<b>65</b>
<b>Section 1 : présentation du CPA Agence 120 Amirouche</b> .....	<b>65</b>
<b>Section 2 : analyse et interprétation des résultats de l'étude</b> .....	<b>71</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>89</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>90</b>

### Introduction générale

Les systèmes de paiement constituent une pratique essentielle pour tout commerce et pour toute économie. Ils permettent aux particuliers d'utiliser les ressources qui parviennent sur leur comptes bancaires (salaire, prestations et autres revenus) en émettant des chèques, en effectuant des retraits en espèces, en réglant par carte bancaire ou en effectuant des virements.

Il a été d'ailleurs ravivé que les systèmes de paiement efficaces étaient nécessaires pour le développement économique et pour soutenir le commerce des biens et services.

Le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les banques à investir progressivement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ces dernières, sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire. Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis l'apparition de nouvelles procédures et instruments de paiement moderne (la carte bancaire).

Le paiement par carte bancaire a connu un essor incontournable depuis son apparition dans les années 1950 aux ETAT UNIS. Mais la véritable évolution n'a eu lieu qu'après la fin des années 1990, principalement grâce à la généralisation du réseau internet.

Depuis, le paiement par carte bancaire n'a cessé d'évoluer pour offrir de plus en plus de service. Sur le plan international, plusieurs progrès technologiques et organisationnels ont été accomplis afin d'interconnecter les systèmes de paiement de plusieurs pays.

De nos jours, la carte bancaire peut accompagner le consommateur dans tous ses déplacements domestiques et internationaux, en lui offrant la liberté, portabilité, mais surtout la sécurité. Elle lui permet ainsi de payer ses achats (par paiement avec ou sans contact) chez un commerçant qui l'autorise. Elle peut aussi permettre de réaliser des achats à distance (par internet, par téléphone, par correspondance).

L'Algérie depuis 1990 est confrontée à un environnement concurrentiel qui nécessite la libéralisation de son secteur bancaire et de l'intégrer au niveau international, à travers la promulgation de la loi N° 90.10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, plusieurs réformes ont suivi cette promulgation touchant tout le système bancaire<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Benhalima AMMOUR, Chabha BOUZAR, «la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », les cahiers CREAD, Revue n°95-2011, Alger 2011, P 67

## **Introduction générale**

---

Dans ce cadre, les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ces systèmes et moyens de paiement, pour qu'elles puissent se rapprocher des clients pour offrir les produits les plus adaptés à leurs demandes.

A cet effet, les banques algériennes doivent s'adapter aux nouveaux produits afin d'instaurer des règles de marché et de réussir la transition vers un système libéralisé.

Dans le passage à l'économie de marché, les banques se sont adaptées aux nouveaux services et produits en collaboration avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique (SATIM), organisme public de coordination et de gestion interbancaire. En mettant en place de nouvelles solutions monétiques et informatiques avec le lancement du projet de paiement et de retrait par carte bancaire à partir d'un réseau monétique interbancaire (RMI) doté d'un terminal de paiement électronique (TPE).

La banque Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a renforcé son réseau d'exploitation par la création des agences réparties sur le territoire national, parmi ses agences se présente l'agence de TIZI OUZOU. Cette dernière assure toutes les opérations bancaires à savoir la gestion des comptes, le financement de l'investissement et l'exploitation pour le marché des entreprises et des professionnels

De ce fait notre problématique de recherche est la suivante :

**Comment le CPA procède-t-il pour adopter et développer le paiement par carte bancaire ?**

**Afin de bien cerner cette problématique nous avons posé les questions secondaires suivantes :**

- \* Quels sont les différents types de carte bancaire délivrés par le CPA ?
- \* Quel est le degré d'utilisation de la carte bancaire au niveau du CPA ?
- \* Quels sont les difficultés rencontrées après la mise en place de ce système de paiement ?

**De ces questions découlent ces hypothèses**

H1 : Le manque de la culture bancaire est la forte implantation de la culture du cash dans l'économie algérienne font que la carte bancaire comme moyen de paiement est sous-utilisée

## **Introduction générale**

---

H2 : Le manque de confiance qu'accorde le citoyen aux cartes et aux banques et l'insuffisance d'équipements (DAB/GAB/TPE) nécessaires au développement de la monétique sont des raisons qui freinent l'utilisation de la carte bancaire en Algérie.

### **L'objectif de notre travail :**

**Sur le plan théorique**, il s'agit de présenter quelques éléments théoriques et historiques relatifs aux systèmes de paiement par carte bancaire.

**Sur le plan pratique**, il s'agit d'identifier non seulement les raisons principales de la sous-utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement en Algérie mais aussi de dégager les éléments de blocage de cet instrument et comment encourager son utilisation.

### **Démarche méthodologique**

L'intérêt de notre sujet découle de l'importance de la monétique dans une économie, c'est une technologie d'une importance capitale afin que notre pays puisse s'inscrire dans la mondialisation économique et financière, la généralisation de son usage à l'origine d'un renouveau des travaux théoriques et empiriques dans le domaine de l'économie des instruments de paiement. Les instruments de paiement traditionnels que sont les espèces et le chèque induisent des coûts de traitement supérieurs. C'est donc une question d'efficacité économique pour les autorités bancaires et monétaires d'accélérer la migration des instruments de type papier vers les instruments de paiement de type électronique afin de réduire le coût social des systèmes de paiement.

Pour la démarche pratique, nous avons tenté de mettre en relief une application sur le terrain à travers un cas empirique, en utilisant la technique du questionnaire.

Cette technique permet la collecte de données de près auprès d'un grand nombre d'individus tout en favorisant une uniformité des réponses. L'enquête se réalisera par l'élaboration d'un questionnaire au sein du CPA. Après avoir récupéré les questionnaires adressés aux responsables de ces agences bancaires et aux particuliers, nous passerons à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les résultats obtenus

### **Approche méthodologie**

Consiste pour les aspects théoriques, à procéder à la recherche bibliographique (consultations des ouvrages, revues, documents officiels, rapports, articles, mémoires et thèses) pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le sujet choisi.

## **Introduction générale**

---

A partir des hypothèses et questionnements avancés, nous avons établi un travail structuré autour de trois chapitres, le premier chapitre intitulé « notions sur le système de paiement par carte bancaire » nous traiterons les définitions et les caractéristiques de paiement par carte bancaire, ensuite le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire, et enfin les avantages et les inconvénients.

Le deuxième chapitre intitulé « la monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire », nous retracerons un aperçu historique sur son apparition et son développement, puis nous présenterons les opportunités et les faiblesses de paiement par CB.

Le troisième chapitre intitulé : le paiement par carte bancaire au sein du CPA.

Ce dernier chapitre sera réservé au cas pratique ayant l'objet l'analyse et la présentation de l'enquête

Nous commencerons par l'analyse et interpréter les résultats du questionnaire ; Nous apporterons ensuite quelques explications sur l'absence de l'engouement vers l'utilisation de la carte bancaire, et nous essayerons enfin de proposer quelques questionnements qui pourraient être utiles au développement de la carte bancaire en Algérie.

# Chapitre I : Notions sur les systèmes de paiement par carte bancaire

## Introduction

La circulation et l'usage des moyens de paiement nécessitent aujourd'hui la mise en place d'un système de paiement, la définition la plus propice au système de paiement est celle attribuée par le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CSPR)<sup>2</sup> de la Banque des Règlements Internationaux (BRI)<sup>3</sup> : « un système de paiement est constitué d'un ensemble d'instruments, de procédures bancaires et particulièrement des systèmes de transferts de fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie<sup>4</sup>

Le système de paiement par carte bancaire repose sur l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement d'achat ou de prestations de services auprès des accepteurs adhérents à ce système, pour connaître mieux ce moyen de paiement (carte bancaire) il faut connaître au préalable son contexte, ses avantages, ses inconvénients et comment éviter d'être victime de la fraude.

Avant toute initiative, avoir une idée sur l'apparition des premières cartes dans le monde est sûrement nécessaire. Nous avons divisé ce chapitre en trois sections, dans la première section nous retracerons les définitions et les caractéristiques de paiement par carte bancaire, dans la seconde section, nous expliquerons le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire (retrait, paiement), dans la troisième et dernière section nous aborderons les avantages et les inconvénients du paiement par carte bancaire

## Section 1 : Définition et caractéristiques du paiement par CB

### 1.1. Définitions d'un système de paiement par carte bancaire

De manière générale, un système de paiement est un « ensemble d'instruments, de procédures bancaires, d'infrastructures, d'établissements, de conventions et de lois destinés à assurer la circulation de la monnaie<sup>5</sup>».

Afin de situer ce moyen parmi les autres, nous avons utilisé plusieurs critères pour classifier l'ensemble des moyens de paiement déjà existants. Chaque critère utilisé répondit directement à une question. Nous avons rapporté au total quatre classifications, à savoir :

---

<sup>2</sup> Le CSPR a constituée mai 1998, un groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement, chargé d'élaborer les principes devant présider à la conception et à l'implantation des systèmes de paiement dans tous les pays.

<sup>3</sup> BRI est une organisation financière internationale créée le 17 mai 1930 sous la forme juridique d'une société anonyme, dont les actionnaires sont des banques centrales.

<sup>4</sup> BRI, CSPR : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement », 2003, p53. In : [http://www.bis.org/publ/cpss00b\\_fr.pdf](http://www.bis.org/publ/cpss00b_fr.pdf).

<sup>5</sup> **Committee on Payment and Settlement Systems**. A glossary of terms used in payments and settlement systems. Bale: Bank for International Settlements, Mars 2003. P. 38.

### ➤ Classification par volume

Cette première classification consiste à distinguer les systèmes de règlement et décompensation selon le volume des opérations traitées. Il existe deux types :

- Systèmes de paiement par « gros montant »<sup>6</sup>: ce sont des mécanismes conçus pour traiter des transactions ayant des valeurs élevées telles que les titres et les opérations de change.
- Systèmes de paiement de « masse »<sup>7</sup>: ce sont des systèmes conçus pour traiter des transactions ayant des valeurs faibles, mais à forte répétition, telles que les chèques, les virements bancaires...etc.

### ➤ Classification par nature de l'instrument

Cette classification a pour objectif de déterminer la nature du support utilisé par un moyen de paiement.

- Instruments de paiement corporels : sont des moyens de paiement matérialisé, souvent sous forme de papier imprimé avec une valeur faciale tel que les pièces et les billets de banque.
- Instruments de paiement incorporels : sont des moyens de paiement partiellement matérialisé tel que la monnaie scripturale ou électronique.

### ➤ Classification par « marché »<sup>8</sup>

Cette classification consiste à répartir les moyens de paiement selon le marché pour lequel ils sont destinés.

- Moyens de paiement pour le marché commerçant-à-consommateur ;
- Moyens de paiement pour le marché administration-à-consommateur ;
- Moyens de paiement pour le marché consommateur-à-consommateur ;
- Moyens de paiement pour le marché entreprise-à-entreprise ;

### ➤ Autres classifications des moyens de paiement

- Moyen de paiement « face-à-face »<sup>9</sup> :

C'est l'ensemble des moyens nécessitant la présence physique du payeur et du payée.

---

<sup>6</sup>FRY Maxwell J. Payment Systems in Global Perspective. London: Routledge, 1999.P.47.

<sup>7</sup>SCHMITZ Stefan W. et WOOD Geoffrey. Institutional Change in the Payments System and Monetary Policy. Oxon: Routledge, 2006. P.11.

<sup>8</sup>RADU Cristian. Implementing Electronic Card System. Boston: Artech House, 2003. P.1.

<sup>9</sup>MANN Ronald J. The growth and regulation of payment card markets. New York : Cambridge Université Press, 2006. P.14.

## Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires

---

- **Moyen de paiement « à distance »** : C'est l'ensemble des moyens permettant d'effectuer des transactions sans présence physique du payeur et du payée.
- **Moyen de paiement « universel »** : C'est l'ensemble des moyens accepté universellement. (Ex : l'or et les bons de trésor)
- **Moyen de paiement « avec réseau »** : C'est l'ensemble des moyens de paiement nécessitant d'abord l'adhésion du payeur et du payée à un réseau particulier (ex : les cartes bancaires)

Les critères que nous avons utilisés répondent indirectement aux questions suivantes :

Pour quel type de transactions le paiement par carte est-il conçu ?

Quel instrument utilise-t-il ?

Pour quel marché est-il destiné ?

À partir des classifications, nous avons pu construire notre définition comme telle :

Le paiement par carte est un système de paiement de grande masse conçu pour traiter des transactions de montants faibles, mais à fortes répétitions. En d'autres termes, des transactions courantes. Ce moyen est scriptural (non-cache) et utilise un instrument incorporel qui est la monnaie électronique. Ce moyen est principalement destiné au marché commerçant-à-consommateur, il permet aux « porteurs de cartes »<sup>10</sup> à la fois, de retirer de l'argent liquide au niveau des distributeurs de billets et de régler des transactions d'achat de biens et services. Il permet aussi d'effectuer des transactions en personne directement chez le commerçant ou à distance sur un site internet de commerce électronique. Le système, en revanche, n'est pas universel et « dépend d'un réseau de participants »<sup>11</sup>. En d'autres termes, les consommateurs et les marchands ne peuvent l'utiliser que s'ils adhèrent à un réseau. Les transactions par carte sont limitées au type de carte et à la taille du réseau auquel la banque émettrice adhère. Ainsi, il existe plusieurs réseaux de paiement pouvant avoir une taille et une portée nationale, régionale ou internationale.

### 1.2. Les caractéristiques et la composition d'un système de paiement par carte bancaire :

Nous venons de voir dans la définition que le paiement par carte est un instrument qui utilise une monnaie électronique et un réseau pour fonctionner. Selon la définition de la BRI,

---

<sup>10</sup> (Terme utilisé pour faire référence aux clients détenteurs de carte bancaire

<sup>11</sup> MANN Ronald J. op.cit. P.16.

## Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires

---

« La monnaie électronique est une valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockée sous forme électronique »<sup>12</sup>.

Cette forme, dans notre cas, est une forme binaire<sup>13</sup> du fait que son stockage et sa transmission ne sont possibles que par le biais de supports informatiques.

Ces supports sont les cartes bancaires des consommateurs et les ordinateurs des banques et des opérateurs. Les unités de paiement contenues dans les cartes sont achetées par le débit d'un compte bancaire et leur pouvoir libératoire est limité aux seuls commerçants qui acceptent de les recevoir, en d'autres termes ceux faisant partie du réseau. Les caractéristiques du paiement par carte se résument aux propriétés de cette monnaie électronique.

### 1.2.1 Les propriétés de la monnaie électronique :

Les transactions monétaires assistées par ordinateur « doivent obligatoirement remplir certaines conditions »<sup>14</sup>, c'est-à-dire posséder les propriétés suivantes :

- **L'atomicité** : une transaction doit se dérouler intégralement jusqu'au bout avant reproduire un résultat. Cette propriété est nécessaire pour pouvoir restaurer l'état initial en cas d'interruption.
- **La consistance** : tous les intervenants doivent être d'accord sur les points essentiels de la transaction.
- **L'isolement** : le déroulement d'une transaction ne doit pas perturber les autres transactions afin que le résultat final d'un ensemble de transactions qui se recouvrent partiellement soit le même quel que soit l'ordre de l'exécution
- **La durabilité** : c'est la propriété qui permet de retrouver l'état antérieur au début de la transaction, si le système tombe en panne en cours d'opération. Aucun acheteur ne doit se trouver forcé à payer une transaction interrompue.
- **La personnalisation** : signifie que l'identité de l'acheteur intervient explicitement pour l'acquittement des obligations. Celle-ci met en relation, directement ou indirectement, un moyen de paiement avec le débiteur.
- **La traçabilité** : cette propriété permet de suivre les diverses étapes d'une transaction.

---

<sup>12</sup>**B.I.S.** Implications for central banks of the development of electronic money. Bâle : (BRI) Banque des Règlements Internationaux, 1996. P.13.

<sup>13</sup> La forme binaire est la forme électronique permettant de transmettre et de sauvegarder des informations sur un support informatique

<sup>14</sup>**SHERIF Mostafa Hachem.** Paiements électroniques sécurisés. PPUR, 2007. P.50.-51-52.

Dans les cartes à puce, une zone protégée préserve la trace des opérations réalisées. Cependant, une confidentialité totale des échanges est assurée à l'aide d'un algorithme de chiffrement puissant.

Ces propriétés diffèrent d'un instrument de paiement à un autre, voir l'annexe n°6. Les deux dernières, la personnalisation et la traçabilité reviennent souvent dans cette étude. En effet, nous allons les aborder plus loin dans le deuxième chapitre lorsque nous traiterons les forces et faiblesses du paiement par carte.

### 1.2.2. La composition d'un système de paiement par carte

La monnaie électronique à elle seule ne représente que l'instrument de paiement. Pour qu'un système par carte fonctionne, on a besoin de l'infrastructure sous-jacente nécessaire au stockage, traitement et transmission de cette monnaie. Cette infrastructure se résume à un ensemble de matériels et d'équipements intervenants dans le processus. Nous avons rapporté ces éléments sur un schéma (voir figure 1) selon leur rôle et leur position physique dans le système. Ainsi nous avons identifié des éléments de « *front-office* »<sup>15</sup> qui sont à la portée des utilisateurs et des marchands, et des éléments de « *back-office* »<sup>16</sup> qui sont à la seule portée des banques et des opérateurs. La figure suivante illustre la disposition de ces éléments

## Section 2 : Le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire

La carte bancaire se distingue des autres moyens de paiement par sa vocation et surtout l'allègement des coûts de traitements, elle permet à son porteur d'effectuer des opérations de retraits et des paiements, à travers cette section nous expliquerons le déroulement et les différents risques liés aux transactions par carte bancaire.

### 2-1 Le déroulement des transactions par carte bancaire

Le déroulement des opérations par carte bancaire s'illustre par une transaction de retrait auprès des DAB/GAB, ou celle de paiement auprès des TPE affiliés à des commerçants. Lors d'une de ces transactions quatre acteurs peuvent être présents, on distingue :

- la banque émettrice (banque de porteur) : est un organisme financier, c'est la banque du porteur de la carte. Elle est chargée de signer des contrats avec les opérateurs de

---

<sup>15</sup> Terme anglais désignant les éléments dans une organisation qui sont mis au contact du public.

<sup>16</sup> Terme anglais désignant les éléments opérants en arrière plan dans une organisation.

## Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires

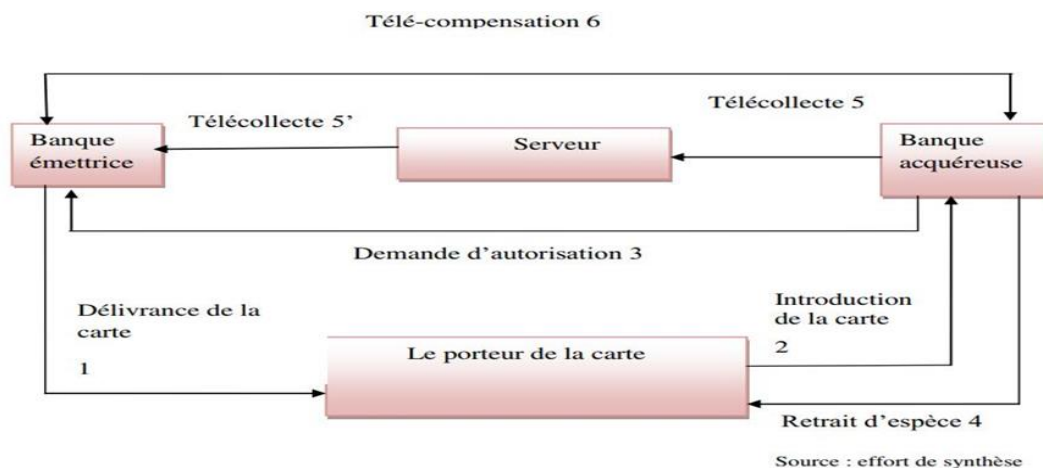
cartes, d'échanger des flux financiers avec les banques des commerçants et de leur garantir le paiement de la transaction.

- La banque acquéreuse (banque de commerçant) : est l'organisme financier, c'est la banque du commerçant ayant accepté le paiement par carte. Elle signe des contrats avec ses clients commerçants, gère les DAB, et échange des flux financiers avec la banque émettrice.
- Le porteur : c'est une personne physique qui est le titulaire d'une carte bancaire. Il signe de ce fait un contrat avec sa banque.
- L'accepteur (le commerçant) : est une personne physique ou morale qui accepte le moyen de paiement grâce à un système accepteur. Dans une transaction bancaire, il s'agit du commerçant bénéficiaire du règlement. Un contrat monétique est signé entre lui et sa banque attestant de son adhésion au réseau interbancaire.

### 2-1-1 Déroulement d'une transaction de retrait par carte

Le retrait par carte est pratiquement le seul moyen le plus simple et le plus utilisé, pour se procurer des billets de banque. La carte bancaire permet à son titulaire de retirer les espèces dans le réseau commercial de la banque émettrice qui comprend les DAB/GAB ou sur les banques confrère. La transaction de retrait est schématisée comme suit :

#### Schéma 01 : Déroulement d'une transaction de retrait par carte bancaire



**Etape 1 - Délivrance de la carte** : La banque émettrice délivre une carte bancaire associée d'un code confidentiel à son client détenteur d'un compte courant ou bien à son mandataire.

**Etape 2 - Introduction à la carte** : Le porteur se présente au niveau d'un DAB pour effectuer une opération de retrait, il introduit sa carte dans ce dernier en suivant les introductions qui s'affichent sur l'écran.

## **Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires**

---

**Etape 3 - Demande d'autorisation** : Une fois la carte introduite, un processus de sécurité est alors envoyé à la banque émettrice, comprenant essentiellement la vérification du code confidentiel et la comparaison du numéro de la carte avec ceux d'une liste des cartes mise en opposition (liste noire) et le contrôle des droits au retraits de carte (vérification si le plafond n'est pas dépassé).

**Etape 4 - Retrait d'espèce** : Une fois la demande d'autorisation, le serveur DAB délivre la **somme demandée par le porteur puis le dernier retire sa carte.**

**Etape 5 - La télécollecte** : Une fois le retrait effectué, le DAB prend note et enregistre toutes les transactions effectuées pendant une journée sous forme d'un fichier comportant les numéros de compte des porteurs et les montants des retraits.

Dans ce cas, la banque confère procédera à la télécollecte qui consiste à collecter les fichiers contenant les informations sur les opérations de retrait effectués qu'elle passera en comptabilité par un enregistrement informatique, qui sera transmis au serveur.

**Etape 6 - Une fois la télécollecte est effectuée**, la compensation entre les comptes bancaires, celui de l'accepteur et du porteur sont mis en jeu dans la transaction, le compte de l'accepteur va être crédité du montant de la transaction et celui du client sera débiter du même montant. L'acquéreur va transmettre à une plateforme de compensation des données de la transaction, cette dernière sauvegarde l'information.

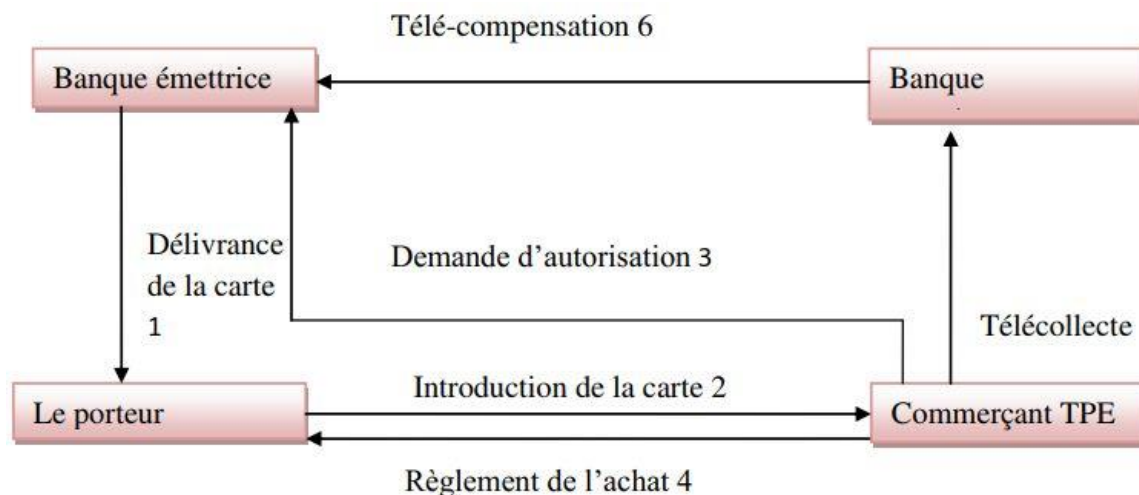
La plateforme de compensation transmet l'opération de débit du compte porteur au serveur émetteur et l'opération crédit du compte accepteur sur le serveur acquéreur. Elle attend alors un acquittement de leur part.

Enfin la télé compensation.

### **2-1-2 Déroulement d'une transaction de paiement par carte**

Le déroulement de bout en bout d'une transaction de paiement s'effectue selon les étapes suivantes qui sont illustrées dans le schéma suivant :

Schéma I- 2 : Déroulement d'une transaction de paiement par carte bancaire.



Source : effort de synthèse

**Etape 1- Délivrance de la carte** : La banque émettrice délivre une carte bancaire associée d'un code confidentiel à son client détenteur d'un compte courant ou bien à son mandataire.

**Etape 2- Introduction de la carte** : Le porteur présente sa carte pour règlement d'un achat d'un bien ou d'un service, après la vérification visuelle de la carte le commerçant l'introduit dans le PIN-PAD du TPE.

**Etape 3 - Demande d'autorisation** : Après l'introduction de la carte, une demande d'autorisation est envoyée vers la banque émettrice pour vérifier la solvabilité du compte et la validité de la carte.

**Etape 4 - Règlement de l'achat** : Une fois la vérification est terminée, le commerçant saisie le montant de l'achat, le porteur saisie son code, le ticket de l'achat est imprimé du TPE puis le commerçant le remet au client.

**Etape 5 - La télécollecte** : Le processus de télécollecte consiste à transmettre les fichiers enregistrés sur le TPE de plusieurs transactions effectuées à la banque acquéreuse (la banque du commerçant).

La télécollecte est effectuée dans un intervalle de temps régulier au moment où la transmission de ces informations ne génère pas les autres opérations bancaires :

Généralement ces traitements sont effectués pendant la nuit, une fois les fichiers comportant les informations sur les transactions effectuées (numéro de compte du porteur et le montant de la transaction) sur le TPE sont téléchargés, ils sont supprimés sur le TPE.

Le commerçant est également informé des éventuelles modifications de la version logicielle ainsi que des incidents survenus si la télécollecte n'a pas pu se réaliser correctement.

Quand toutes les transactions sont correctement remontées en télécollecte et après impression du ticket, le terminal purge sa mémoire.

**Etape 6 - La télé compensation :** Une fois la télécollecte est effectuée, la compensation entre les comptes bancaires, celui du commerçant et du porteur sont mis en jeu dans la transaction. Le compte du commerçant va être crédité du montant de la transaction et celui du client sera débiter du montant. L'acquéreur va transmettre à une plateforme de compensation des données de la transaction. Cette dernière sauvegarde l'information.

### **2-2 Les risques liés à l'utilisation de la carte bancaire**

Les risques liés à l'utilisation de la carte sont différents, pour cela nous avons identifié plusieurs que nous avons classés selon l'intervenant qui est exposé, à savoir : la banque, l'utilisateur de la carte bancaire.

#### **2-2-1 Les risques encourus par la banque**

La généralisation des paiements par carte peut faire exposer la banque à des risques pouvant se présenter sous plusieurs formes : opérationnels, sécuritaires, juridiques.

##### **2-2-1-1 Le risque opérationnel**

Il est lié aux dysfonctionnements du matériel informatique et électrique de l'infrastructure. Cela peut être une panne d'électricité ou une panne du matériel de télécommunication (réseau). Cela peut engendrer l'indisponibilité du système qui entrainerait des pertes importantes pour les banques. Les causes de ce genre de panne sont nombreuses telles que les catastrophes naturelles.

##### **2-2-1-2 Le risque de sécurité**

Il est lié au caractère électronique de la monnaie et des informations sur le compte lié à la carte. Le stockage et la transmission de ces informations lors d'une transaction ou d'un retrait exposent les banques et les opérateurs de carte à d'éventuelles attaques de piraterie pour détourner ces informations. Ces dernières peuvent survenir de l'extérieur comme de l'intérieur de la société.

##### **2-2-1-3 Le risque juridique**

Les banques peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires pour différentes raisons. La première concerne la sécurité, dans le cas où ils ne répondent pas à leurs obligations, ou ils subissent une attaque de piraterie suite à laquelle des informations des clients sont frauduleusement utilisées, les banques peuvent être poursuivies pour négligence. Elles

peuvent être condamnées à verser des indemnisations pour les utilisateurs victime de fraudeur ayant subis un préjudice.

### 2-2-2 Les risques encourus par l'utilisateur de la carte

Toute forme de moyen de paiement stimule l'imagination des contre facteurs et fraudeurs. La carte plus que tout autre instrument de paiement, offre un large éventail de possibilités de fraudes : fabrication de fausses cartes, utilisation frauduleuse de cartes perdues ou volées, ou encore l'utilisation abusive de la carte par son propre titulaire. La fraude à la carte bancaire peut être définie commettant : « l'utilisation d'une carte par une personne qui n'est pas le titulaire légitime ».<sup>17</sup>

Un utilisateur de la carte bancaire est exposé au risque de fraude à la carte bancaire à chaque utilisation, Il existe trois types de fraude à la carte bancaire : la fraude du fait d'unités, la fraude commise par le titulaire, la fraude due au commerçant :

#### 2-2-2-1 La fraude du fait d'un tiers

La situation la plus simple et courante de la fraude commise par un tiers est l'utilisation d'une carte perdue ou volée, dans ce cas La carte de paiement est strictement personnel, son utilisation auprès d'un DAB ou d'un TPE, nécessite la saisie d'un code confidentiel qu'il ne doit pas être connu que par le porteur de la carte. Cependant, l'imprudence de ce dernier qui ne tient pas à ce que son code ne soit communiqué à aucun tiers et qu'il soit vigilants lors de l'utilisation des points d'accès pour paiement ou retrait, conduit à la fréquence des pratiques frauduleuses sur cartes volées. Ainsi, le fraudeur peut obtenir le code d'un porteur par plusieurs façons :

- Un voleur ayant trouvé dans le portefeuille volé le code du porteur ;
- Le fraudeur est un proche à qui le porteur avait communiqué son code confidentiel ;
- Le voleur ayant trouvé le numéro de téléphone du porteur, le contacte en prenant le statut d'un agent bancaire.

Néanmoins, la fabrication de fausses cartes connaît un vrai développement ces dernières années, malgré les techniques plus élaborées qu'elle nécessite. On peut détecter deux types de fausses cartes :

- La contrefaçon : porte sur la fabrication de cartes utilisées par des porteurs illégitimes sans dépossession du porteur légitime ;

---

<sup>17</sup>Banque de France Rapport annuel de l'observatoire de la sécurité des moyens de paiement, 2016, P2

- La falsification : porte sur la modification des instruments de paiement à partir des cartes régulières. Il suffit alors par exemple, d'y ajouter une fausse piste magnétique tirée d'une simple cassette. Ces cartes falsifiées permettent notamment le retrait dans les DAB.

### **2-2-2-2 La fraude commise par le titulaire**

Le porteur peut continuer à utiliser une carte expirée ou annulée. Il peut également prétendre que sa carte est perdue ou volée. Il fait opposition et profite du détail nécessaire à la diffusion de cette opposition pour effectuer des retraits ou paiement, d'un montant généralement élevé. Les sommes ainsi engagées, postérieurement à l'opposition, sont en principe à la charge de la banque ou de l'émetteur de carte.

### **2-2-2-3 La fraude due au commerçant**

Les commerçants bénéficiant d'une garantie pour les règlements inférieurs à un plafond déterminé, certains peuvent être tentés d'abuser cette garantie bancaire en établissant pour des marchandises, non délivrées le plus souvent, des fausses factures qui seront impayées et dont ils obtiendront le règlement par la banque. On cas de fraude à la carte bancaire, le détenteur de la carte doit faire opposition auprès de sa banque dès qu'il prend conscience de la fraude, ensuite pour confirmer l'opposition il doit également rédiger une lettre manuscrite d'opposition pour l'envoyer à sa banque puis il reçoit l'accusé de réception.

Dans le cas où la fraude à la carte bancaire fait suite à un vol le titulaire de la carte doit également porter plainte au commissariat, l'opposition est supposée réalisée dès que ce dernier contacte sa banque, mais en cas de conflit judiciaire avec celle-ci la date de référence de l'opposition correspond à la date de réception de la lettre d'opposition c'est pour cela de préférence d'envoyer la lettre d'oppositions au plus vite ou même de la déposer directement à l'agence.

## **2-3 Mesures de prévention contre les risques liés au paiement par carte bancaire**

Nous venons de voir que les intervenants d'un système de paiement par carte peuvent être exposés à différents risques. Cependant il existe des mesures à prendre afin de les contourner, de freiner leur survenance ou encore de minimiser leur impact. La négligence de la sécurité peut entraîner des conséquences désastreuses pour une banque ou un opérateur de carte. Les enjeux sont très importants, d'où la nécessité d'implémenter des mesures de sécurité avancées afin de garantir l'authenticité et l'intégrité des transactions. Pour cela, il existe plusieurs normes, standards et procédures à respecter pour protéger les informations

## Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires

pendant leur transmission et leur traitement. Trois normes en particulier sont utilisées dans l'industrie du paiement par carte tout à travers le monde :

Europay MasterCard Visa (EMV), Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS), et 3D Secure.

### 2-3-1 La norme Europa MasterCard Visa (EMV)

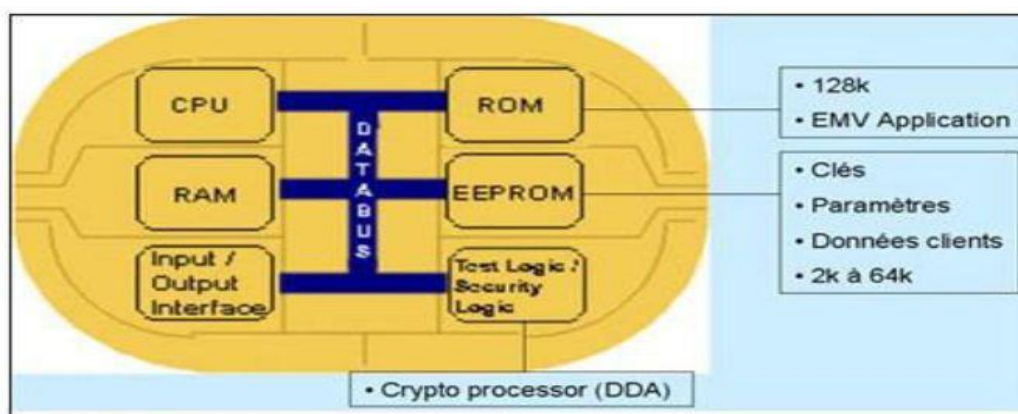
EMV est un standard international de carte à puce, dont le concept a été lancé dès 1996 par les réseaux internationaux Europay MasterCard et visa. Cette évolution vise à répondre à deux préoccupations des banques dans le monde. Il s'agit principalement de renforcer la sécurité d'utilisation de la carte bancaire.

La norme EMV permet d'élargir la gamme des services offerts par la carte grâce à la capacité et à l'intelligence de la technologie du processeur, plus connu sous le nom de puce.

Cette puce intégrée est en réalité une petite carte mémoire dans laquelle est stocké un mécanisme d'authentification qui émet à chaque transaction une signature numérique unique.

D'autres mécanismes de cryptage sont aussi inclus pour offrir une meilleure protection des données lors d'un paiement. Le déploiement de cette norme diffère d'une région du monde à une autre. En effet, la démarche implique un investissement colossal dans la réémission de toutes les cartes bancaires et la mise à niveau des équipements (terminaux de paiement et guichets automatiques) afin qu'ils reconnaissent les cartes à puce.

**Figure 01: Présentation d'une puce de la norme Europay MasterCard et Visa EMV.**



Source : <http://fr.wikipedia.org/Europay/MasterCard/Visa>.

### 2-3-2 La norme Payment Card Industry Data Security Standard PCI DSS

« La norme PCI (Payment Card Industry) DSS (Data Security Standard) a été développée par le Conseil des Normes de Sécurité PCI fondée par plusieurs opérateurs de carte notamment

American Express, MasterCard et Visa. L'organisation est un forum international ouvert en 2006 pour le développement, l'amélioration, le stockage, la diffusion et la mise en œuvre en continu de normes »<sup>18</sup>, dans le but de renforcer la sécurité des données des titulaires de cartes et de faciliter l'adoption de mesures de sécurité uniformes à l'échelle mondiale.

Cette norme sert de référence aux conditions techniques et opérationnelles. Elle s'applique à toutes les entités impliquées dans le traitement des cartes bancaires, notamment les commerçants, les entreprises de traitement, acquéreurs, émetteurs et prestataires de service, ainsi que toutes les autres entités qui stockent, traitent ou transmettent des données de titulaires de cartes. La norme PCI DSS consiste en un ensemble de conditions minimum dans le domaine de l'authentification et du chiffrement des informations et peut être renforcée de contrôles et pratiques supplémentaires pour réduire encore d'avantage les risques.

### **2-3-3 La norme 3-D Secure**

Cette norme est spécifique au paiement sur internet. Son but est de permettre aux marchands de limiter les risques de fraude sur internet et de sécuriser les paiements des clients suite aux tentatives d'usurpation d'identité.

Cette norme a été développée et introduite en 2008 par Visa et Mastercard sous les appellations commerciales suivantes : Verified by Visa et Secure Code pour les cartes Visa et Mastercard respectivement. La particularité de cette norme est qu'elle inclut un mécanisme de validation des paiements. Ce mécanisme nécessite, lors d'une transaction sur internet, d'introduire d'autres informations complémentaires qui ne sont connues que par le véritable porteur de carte, ce qui limite tout risque de fraude si ce dernier perd ou se fait voler sa carte.

Ces informations complémentaires sont généralement un code ou un mot de passe que le porteur de carte introduit lors de la création de son compte sur le site internet de sa banque, ainsi que ces derniers ne sont connus que par l'utilisateur. A chaque achat, le consommateur est appelé à confirmer son identité pour s'assurer que c'est bien lui qui ordonne cette transaction et pour ensuite la valider, cette vérification se fait sur le site internet de sa banque auquel il est redirigé automatiquement. Ainsi, la banque transfère la responsabilité vers le client qui ne peut plus contester un paiement 3D Secure pour se faire rembourser.

---

<sup>18</sup> La norme PCI DSS, Conseil des Normes de Sécurité. (Site officiel) in [www.pcisecuritystandards.org](http://www.pcisecuritystandards.org)

### Section 3 : Avantages et inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire.

La carte bancaire est un moyen de paiement qui offre des avantages et présente quelques inconvénients, à travers cette section nous traiterons les aspects positifs et négatifs de ce moyen de paiement, en le comparant avec d'autres moyens très répandus tel que le chèque ou l'espèce. Cette section est divisée en deux points, le premier est consacré aux avantages et aux apports du paiement par carte à l'économie, le second traite les inconvénients de ce moyen de paiement.

#### 3-1 Les avantages liés à l'utilisation de la carte bancaire

Les avantages relatifs au paiement par carte sont nombreux. Nous avons réparti ces avantages selon les agents économiques et les institutions bénéficiaires. Nous avons identifié au total trois agents tirant à savoir : les utilisateurs, les banques et l'Etat.

##### 3-1-1 Avantages perçus par les utilisateurs (consommateur)

En comparant le paiement par carte bancaire à d'autres moyens de paiement, nous avons établi une série d'avantages illustrés dans le tableau suivant :

**Tableau 01 : comparaison de l'utilisation de la carte bancaire et les autres moyens de paiement (espèces et chèques)**

Comparaison avec l'espèce	Comparaison avec le chèque
<ul style="list-style-type: none"><li>• la facilité et la sécurité à transporter ; offre une garantie au consommateur contre des commerçants douteux ;</li><li>• fourni une preuve en cas de besoin de remboursement ;</li><li>• le paiement passe par un intermédiaire fiable généralement une institution financière ou une banque pour valider la transaction ;</li><li>• traçabilité des transactions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• des coûts de traitements largement inférieurs au chèque ;</li><li>• des délais de traitement très rapides ;</li><li>• disparition et limitation de certains types de fraude telle que le chèque sans provision ;</li><li>• sécurité des transactions grâce à la vérification en temps réel de l'authenticité de la carte.</li></ul>

##### 3-1-2 Avantages perçus par les banques

Il existe deux principaux produits liés au paiement par carte bancaire, à savoir :

- les commissions perçues sur les transactions de paiement et de retrait : la carte bancaire est un instrument de paiement très rentable pour les banques, elle représente une importante source de revenus.
- les commissions sur la conversion des monnaies : les cartes de paiements internationales offrent la possibilité de les utiliser dans plusieurs pays. Les transactions

effectuées sont réglées en monnaie locale du pays en question. Si un Européen détenteur d'une carte alimentée par un compte en euro utilise sa carte en Algérie, automatiquement les retraits et les paiements seront libellés en dinars. Cependant, toutes les transactions, qu'elles que soient retrait ou paiement, sont soumises à des frais qui diffèrent d'un type de carte à un autre.

### **3-1-3 Avantages perçus par l'Etat**

La généralisation du paiement par carte dans une économie ou un pays peut être bénéfique pour plusieurs institutions et autorités qui ne peuvent pas avoir de relation avec l'activité bancaire. Ces institutions exploitent les informations générées par les transactions grâce aux deux propriétés particulières du paiement par carte, à savoir : la personnalisation et la traçabilité.

En pratique, les informations sur les transactions sont enregistrées dans les systèmes d'informations des banques (celles du client et celles du commerçant) et des opérateurs de cartes bancaires. Bien que les détails soient confidentiels, certains chiffres ont tendance à être publiés dans le cadre d'analyse ou d'étude ou tout simplement dans les rapports annuels des différentes instances monétaires telles que les banques centrales.

D'autres institutions telles que le service des impôts ou les services de sécurité peuvent avoir accès à plus de détails concernant un client ou un commerçant particulier, généralement dans le cadre d'une investigation judiciaire ou dans une procédure légale afin de lutter contre l'informel, la fraude fiscale ou le trafic. En d'autres termes, nous pouvons dire que le paiement par carte offre une transparence et des données pouvant être exploitées dans plusieurs domaines.

### **3-1-4 Les apports du paiement par carte bancaire à l'économie**

Les apports du paiement par carte à l'économie sont des avantages indirects. Nous les avons qualifiés ainsi parce qu'ils résultent de la généralisation de la carte comme moyen de paiement de masse. En effet, si les avantages bénéficient uniquement les intervenants, les apports peuvent être bénéfique à l'ensemble de l'économie. Nous avons identifié deux apports : la bancarisation de la population et le commerce électronique.

#### **3-1-4-1 Bancarisation de la population**

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Il s'agit entre autres des comptes bancaires, des moyens de paiement scripturaux et du crédit, dans notre cas il s'agit du paiement par carte. En effet, ce dernier est

## **Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires**

---

impérativement lié à un compte bancaire, en termes simples, il faut d'abord avoir un compte auprès d'une banque pour ensuite bénéficier d'une carte.

La généralisation du paiement par carte dans un pays implique une bancarisation massive. Si la carte bancaire est de plus en plus utilisée comme moyen de paiement, ceci implique le recours du consommateur aux services de la bancaires de plus en plus souvent.

Ainsi, nous pouvons dire qu'encourager le paiement par carte revient à encourager indirectement la bancarisation du consommateur.

Dans les pays où ce moyen est déjà très développé et où les services bancaires font partie intégrante de la vie quotidienne des populations, on assiste à une bancarisation personnelle. Cette dernière consiste à étendre l'utilisation de la carte, au sein d'un ménage, un niveau individuel. En d'autres termes, encourager tous les membres de la famille à posséder chacun sa propre carte. De plus, les nouvelles technologies utilisées par ces systèmes rendent les possibilités plus attrayantes et plus personnalisables, telles que les cartes spéciales pour jeunes ou encore le compte conjoint à doubles cartes.

### **3-1-4-2 Le commerce électronique (e-commerce)**

Le commerce électronique (e-commerce) est l'achat et la vente de biens et services, ou la transaction de fonds ou de données, sur un réseau électronique, principalement l'internet.

Depuis que les réseaux de communication existent, il y a toujours eu des entrepreneurs qui ont pleinement essayé d'exploiter les possibilités à des fins purement économiques. Bien que le réseau internet offre déjà la possibilité aux entreprises d'ouvrir une fenêtre sur le monde, il subsistait cependant un problème concernant les modalités de paiement pour qu'elles deviennent de véritables boutiques en ligne. Les réseaux tels que Visa et MasterCard existaient bien déjà à l'époque et un nombre important de cartes bancaires étaient en circulation. Contrairement aux autres systèmes de paiement qui paraissaient inadéquats, le paiement par carte semblait être la solution évidente pour résoudre le problème, de par sa technologie et sa généralisation. Depuis, le commerce électronique ne cesse de se développer et de croître jusqu'à devenir un marché important offrant des possibilités et des opportunités illimitées.

Graphe 01 : Le chiffre d'affaires de commerce électronique (e-commerce) en milliards



Source : [http : //www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

D'après le graphe ci-dessus, le chiffre d'affaires du commerce électronique ne cesse d'augmenter au niveau mondial, il a atteint 2300 milliards de dollars en 2017.

### 3-2 Les inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire

Bien que le paiement par carte procure de nombreux avantages, il a cependant des inconvénients tels que (les commissions, les cotisations, les autres frais et autres limites techniques). Ces désagréments diffèrent d'un opérateur à un autre, d'un type de carte à un autre et surtout d'un pays à un autre selon les lois en vigueur. Cependant, ces inconvénients ne concernent que les consommateurs et les commerçants, par contre le paiement de commission et d'intérêts versés constituent des recettes pour les bancaire.

#### 3-2-1 Les commissions

L'utilisation des cartes bancaires pour le paiement à partir d'un terminal de paiement (TPE) ou le retrait à partir d'un distributeur automatique de billets (DAB), enregistre le paiement des commissions. Les différentes commissions existantes sont les suivantes :

##### 3-2-1-1 La commission interbancaire

Les frais sur les transactions sont les inconvénients communs à tous types de carte bancaire. Bien que ces commissions représentent la source de revenus pour les opérateurs et les banques, elles servent aussi à couvrir les frais d'exploitation du réseau et des équipements relatifs au système. Cette commission peut différer d'un type de carte à un autre, elle est un pourcentage du montant de la transaction tandis que sur les cartes de débit, elle est généralement un montant fixe.

### **3-2-1-2 La commission de retrait au guichet**

Ce sont les frais que de nombreuses banques et réseaux interbancaires font payer pour l'utilisation de leurs guichets automatiques. Dans certains cas, ces frais sont appliqués uniquement pour les clients externes à la banque, dans d'autres cas, elles s'appliquent à tous les utilisateurs. Beaucoup de personnes s'opposent à ces frais vu les coûts inférieurs des guichets automatiques comparés à ceux avec de vrais agents.

### **3-2-1-3 Les commissions de service de retrait**

Des commissions sont payées par les commerçants à l'issue de leur acceptation d'un terminal de paiement.

### **3-2-2 Les cotisations versées par le porteur**

Ce sont des frais facturés par la banque pour l'acquisition d'une carte bancaire.

En d'autres termes, c'est le coût de la carte. Ils sont généralement prélevés par une cotisation annuelle ou mensuelle. La cotisation diffère d'une banque à une autre, et d'un type de carte à un autre. Généralement, plus la carte offre davantage de services plus la cotisation est importante.

### **3-2-3 Les autres frais**

Il existe d'autres frais que les banques peuvent facturer pour différentes situations, telle que l'annulation de transaction, la capture de carte après introduction de codes erronés, ou encore le renouvellement de la carte en cas de perte ou de vol, ... etc.

### **3-2-4 Les autres limites techniques**

Les cartes bancaires ne permettent pas les paiements entre particuliers. Généralement les utilisateurs ont recours à d'autres moyens tels que le chèque, le virement, l'espèce ou encore le porte-monnaie virtuel.

Une panne d'électricité ou une panne du matériel de télécommunication (réseau). Cela peut engendrer l'indisponibilité du système qui entrainerait des pertes importantes pour les commerçants et les banques.

## **Conclusion**

La carte bancaire est un moyen de paiement destiné aux transactions à faible montant, mais à forte répétition. Il est apparu comme un simple moyen de crédit, mais évolua considérablement pour devenir un moyen de paiement à part entière. Son essor se doit entièrement à la progression rapide des technologies de l'information. L'infrastructure sous-

## **Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaires**

---

jacente est entièrement informatisée et composée de deux parties : la partie Front-Office et la partie Back-Office. Les intervenants derrière cette infrastructure sont nombreux et chacun assume un rôle précis dans le processus de déroulement des transactions effectuées par la carte.

Le paiement par carte présente beaucoup d'avantages : une simplicité d'utilisation pour les consommateurs, des revenus supplémentaires pour les banques et une transparence pour les autorités. Il permet la bancarisation de la population et l'augmentation des opportunités pour les entreprises grâce au commerce électronique (e-commerce).

Cependant, ce moyen de paiement présente aussi quelques inconvénients et désagréments techniques tels que les commissions. Mais l'aspect négatif le plus défavorisant, reste les risques auxquels sont exposés les intervenants. Bien que ces risques semblaient incontrôlables au début et menaçaient le système dans son ensemble, beaucoup de progrès en matière de sécurité ont été réalisés.

Aujourd'hui, il existe des organismes qui émettent des normes et développent des technologies pour rendre le paiement par carte plus sécurisée tels que EMV (Europay MasterCard Visa), PCI (Payment Card Industry) DSS (Data Security Standard).

Aujourd'hui, la monétique devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et de mise en œuvre de la stratégie commerciale. Le chapitre suivant traitera l'apparition de la monétique en Algérie.

Chapitre II : la monétique en  
Algérie et les opportunités et  
faiblesses de paiement par carte  
bancaire

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

### **Introduction**

Dans ce deuxième chapitre, nous traiterons en détail les aspects positif et négatif du paiement par carte. Nous essayerons d'apporter une réponse à la question suivante : Quels sont les aspects positifs et négatifs de ce moyen de paiement ? Pour faire ainsi, nous comparons le paiement par carte à d'autres moyens très répandus tel que le chèque ou l'espèce.

Le chapitre est divisé en trois sections qui chacune traite une partie de la question. La première section est consacrée à l'apparition de la monétique en Algérie. La deuxième section traite les opportunités de paiement par carte bancaire. La dernière section aborde les faiblesses de paiement par carte. Le but de ce chapitre est de peser les avantages et les inconvénients afin de déterminer si ce moyen procure plus d'avantages ou bien alors plus d'inconvénients.

### **Section 1 : L'apparition de la monétique en Algérie**

Le rôle de la monétique est primordial, car elle permet de remplacer progressivement l'utilisation massive de la monnaie fiduciaire par la monnaie scripturale, donc elle favorise le recours aux services bancaires.

En Algérie, le projet de généralisation de la monétique fait partie intégrante de la réforme financière menée par le Ministère des finances sous l'égide de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique (SATIM).

Avant de présenter l'apparition de la monétique en Algérie, il est utile d'abord de donner une définition à la monétique, c'est un ensemble de dispositifs basé sur l'électronique et l'informatique dans les transactions bancaires. La monétique résulte de la contraction de, « monnaie » et « électronique ». Elle est de ce fait, l'ensemble des moyens informatiques et électroniques utilisés comme modes de paiement.

Il existe d'autres définitions ; la monétique c'est le domaine informatique regroupant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour l'utilisation de la carte bancaire. Elle permet les échanges d'argent de manière dématérialisée.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

La monétique est « l'ensemble des techniques électroniques, informatiques, magnétiques et télématiques permettant d'effectuer des transactions des transferts de fonds (carte interbancaire, virement électroniques ... »<sup>19</sup>

### **1.1 Evolution de la monétique en Algérie**

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1989 par la diffusion de la première carte en Algérie, au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) cette carte est limitée à la carte de retrait. Par la suite, d'autres projets ont vu le jour par des initiatives individuelles entreprises par quelques banques, mais seule quelques-unes ont réussi, on citera la BEA, la BNA qui disposaient des cartes bancaires propres à elles, suivi de la BADR en 1994. Ce système de cartes était très limité et concernait qu'une catégorie, minime des clients des banques.

Les banques algériennes ont pris conscience que les expériences individuelles peuvent freiner l'interbancaire des cartes bancaires. Donc, en 1995 la SATIM est née pour promouvoir le développement de la monétique en Algérie, en tant que seul organisme qui assure la gestion et l'automatisation des transactions par carte interbancaire (CIB). Dès 1997, la SATIM a démarré le retrait d'espèce à partir des DAB/GAB en mettant en place un Réseau Monétique Interbancaire (RMI).

L'année 2006, la SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper les commerçants de TPE afin de promouvoir le paiement par carte interbancaire (CIB). Cette nouvelle carte interbancaire remplit deux fonctions :

- le retrait d'espèce auprès des DAB gérés par la SATIM.
- moyen d'achat auprès des commerçants disposant des TPE.

Durant la même année, la mise en œuvre de deux systèmes de paiement (le système de paiement de gros montant en temps réel (Alegria Real Time Settlement dit ARTS), et le système de télé-compensation (Algérie télé-compensation interbancaire dit ATCI), dans le but d'améliorer l'ensemble des services offerts à la clientèle et renforçant la relation banque, et banque-client.

---

<sup>19</sup>HASHEM CHERIF M. ET SERHROUCHNI A « la monnaie électronique : système de paiement sécurisé », Edition EYROLLES, Paris, 1999, P 405.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

En 2014, l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) a créé le Groupement d'Intérêt Economique de la Monétique (GIE-Monétique) comme organe de régulation de l'activité monétique en Algérie, visant à généraliser l'usage des moyens de paiement modernes, dont la carte de paiement et « le paiement électronique (e-paiement) qui a été officiellement lancé le mardi 4 octobre 2016. »<sup>20</sup>

### **1.2. Les axes de réforme du système de paiement**

Le projet de réforme du système de paiement algérien porte sur une triple transformation du paysage monétique, à savoir : lancement de la monétique, la mise en place du système de gros montants et paiement urgents (ARTS) et du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI).

#### **1.2.1 Lancement de la monétique :**

La première transformation du paysage monétique algérien s'est traduite par le lancement en 2006, sur le marché interbancaire de la carte interbancaire (CIB), et la mise en place des DAB auprès des banques et des TPE auprès des commerçants. Il était fixé officiellement à l'introduction de la monétique des objectifs ambitieux :

- Réduire l'utilisation du cash dans les transactions commerciales.
- Développer de nouveaux services bancaires pour arriver à la banque de services qui va contribuer à la généralisation des moyens de paiement modernes.
- Le développement de la monétique permettra aux détenteurs de comptes bancaires de retirer de l'argent et de régler ces achats partout en Algérie.

Ainsi, le lancement de la monétique en Algérie vise à accroître le taux de monétisation de la population et augmenter de ce fait le niveau de bancarisation de l'économie.

La carte CIB, « c'est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un microprocesseur appelé communément puce qui gère et sécurise les transactions de paiement. Elle permet à son titulaire appelé porteur de carte de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que (les hôtels, les restaurants, les magasins superettes, les pharmacies...). C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les

---

<sup>20</sup>Revue Nouvelle Économie, MERBOUHI SAMIR « Le paiement électronique en Algérie : DELITS ECONOMIQUES ET FINANCIERS », 2016 P 23.

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et surtout les DAB installés sur le territoire national ». <sup>21</sup>

La carte de paiement CIB est délivrée moyennant le paiement d'une cotisation annuelle par le client porteur, dont le montant annuel est fixé par les conditions de la banque. La carte peut être à débit immédiat ou débit différé :

- **Débit immédiat** : si la carte de paiement à débit immédiat le compte débité à chaque utilisation, autrement dit que le retrait du compte bancaire du débiteur se fait dès la conclusion de la transaction.
- **Débit différé** : le débit de compte bancaire se fait à une date fixe telle que la fin du mois.

Il existe deux types de carte CIB :

**La carte CIB classique** : la carte de paiement classique est de couleur bleue, elle est destinée aux porteurs disposent de revenus moyens. Ce type de carte offre des services de paiement et de retrait interbancaire elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par les banques.

**Figure II- 1 : La carte CIB classique.**



Source : <http://www.banque-of-algeria.dz>

- **La carte CIB Gold** : la carte de paiement gold est de couleur dorée, elle est destinée aux porteurs disposant de revenu supérieur, elle est proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés. Outre le paiement et les retraits d'espèces, cette carte offre des

<sup>21</sup> [www.satim-dz.com](http://www.satim-dz.com)

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus important. En cas de perte ou de vol cette carte peut être remplacée en 48 heures.

Figure II- 2 : La carte CIB Gold.



Source : <http://www.banque-of-algeria.dz>

Chacune de ces deux cartes CIB classique/gold à ces propres caractéristiques comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau II- 1 : Les caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold.

La carte CIB classique	La carte CIB Gold
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une carte de couleur bleue.</li><li>• Visuel unique sauf logo de la Banque émettrice.</li><li>• Carte destinée à une clientèle à Revenu moyen.</li><li>• Carte à piste magnétique</li><li>• Carte à puce</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une carte de couleur dorée.</li><li>• Fond de carte unique sauf logo de La banque émettrice.</li><li>• Carte destinée à une clientèle à Revenu important.</li><li>• En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48 heures.</li></ul>

Les cartes CIB sont délivrées par les banques et Algérie Poste à leurs clients. D'où Algérie poste de son côté à enregistrer quelques avancées par la mise en place d'un réseau électronique GAB/DAB au niveau des établissements postaux et la dématérialisation des chèques au profit des cartes magnétiques. Algérie poste assure une mission de service public sur l'ensemble du territoire national, et assure l'exploitation et la fourniture de services et

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

prestations de divers natures : postales et financières. Elle dispose quatre cartes magnétiques : (carte de retrait CCP, carte classique CIB, carte gold CIB et carte Edahabia).

La carte Edahabia est délivrée par Algérie Poste à des clients titulaires d'un compte courant postal à leur demande et sous réserve d'acceptation de cette demande, cette carte reste la propriété d'Algérie Poste. Elle a été lancée le 7 décembre 2016, c'est une carte de paiement et de retrait électronique sous la norme EMV, assurant la sécurité des transactions à ses porteurs, permettant d'effectuer diverses opérations : opérations de retrait et de paiement des factures (Sonelgaz, SEAAL (Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger), ADE (Algérienne Des Eaux, Mobilis et Ooredoo).

### **1-2-2 la mise en place du système de gros montants et paiement urgents (ARTS)**

Le système ARTS mis en place en février 2006 et piloté par la Banque d'Algérie, permet l'exécution instantanée des ordres de virement sans faire appel à la compensation pour solder entre débit/crédit, ce qui permet de diminuer ou même supprimer carrément les délais de règlement.

#### **1-2-2-1 Définition du système Algérien Real Times Settlement (ARTS)**

Le ARTS est un système interbancaire où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. « Il peut être défini comme un système de règlements interbancaires des ordres de paiement par virements bancaires ou postaux des montants égal ou supérieur à un million de dinars effectués par des participants (adhérents) à ce système »<sup>22</sup>.

Il est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 et mis en production le 8 Février 2006. Pour la phase de lancement du système ARTS, la Banque d'Algérie a requis des premiers responsables des banques et d'Algérie-Poste leur mobilisation personnelle pour superviser leurs opérations de paiement afin d'éviter tout risque opérationnel tant pour leur institution que pour le système bancaire. Il est important de souligner que l'entrée en fonctionnement du système ARTS, constitue le socle de la réforme des systèmes de paiement en monnaie nationale suivie du système de télé- compensation.

#### **1-2-2-2 Caractéristiques du système ARTS**

Le système ARTS se distingue par un ensemble de caractéristiques, à savoir :

---

<sup>22</sup>SAM Hocine, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en Sciences Economiques, Option: Monnaie-Finance-Banque, Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2010, P 131.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

- L'exécution des opérations qui concernent les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à un million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à un million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents :
- Le règlement des opérations en monnaie centrale.
- Limitation du risque de crédit suite au traitement immédiat des paiements (en temps réel).

### **1-2-3 Mise en place du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI)**

La troisième transformation du paysage monétique algérien réside dans la mise en place du système de télé-compensation (ATCI) en 2005, mis en production en mai 2006. Celui-ci a concerné le chèque dans une première étape pour englober ensuite l'ensemble des instruments de paiement. Il s'inscrit dans le sillage de la réforme financière.

Le mot « télé » désigne l'informatisation de la compensation manuelle dont le support papier était prédominant. La Télé compensation repose sur le double principe de dématérialisation des instruments de paiements et l'automatisation des échanges de données électroniques des opérations.

Selon l'article 2 de Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06 du au 15 décembre 2005 « Le système de compensation électronique, dénommé Algérie - Télé-compensation Interbancaire dit ATCI est mis en place par la Banque d'Algérie. Il s'agit d'un système interbancaire de compensation électronique de chèques, effets virements, prélèvements automatiques et retraits et paiements par carte bancaire. Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un 1.000.000 DA sont acceptés par ce système. Les ordres de virement d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en Temps réel de gros montants et paiements urgents. »<sup>23</sup>

Le démarrage de ce système a eu lieu le 15 mai 2006, dans un premier temps par la compensation des chèques suivie par les virements en juillet 2006, et par les transactions de la monétique en octobre 2006. Il a été créé, dans le cadre du projet de modernisation des systèmes de paiement en Algérie.

#### **1-2-3-1 Les objectifs du système ATCI**

Les objectifs visés par la mise en place du système ATCI peuvent être énumérés comme suit :

---

<sup>23</sup><http://www.mf-dgc.gov.dz> Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la Compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse P 1.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

- Réduire les délais de recouvrement interbancaires.
- Réhabiliter les moyens de paiement scripturaux classiques (chèques, effets de commerce, virements).
- Développer les moyens de paiement modernes (prélèvements, opérations par carte).
- Réduire les coûts des échanges interbancaires.
- Améliorer la qualité et la fiabilité des informations restituées.

### **1-2-3-2 L'opérateur du système ATCI : le Centre de Pré-compensation Interbancaire CPI**

Le système ATCI géré par le centre de pré-compensation interbancaire, société par action et filiale de la Banque d'Algérie, dont le capital est de « 71 milliards/Da »<sup>24</sup>, crée pour exercer la fonction d'opérateur du système d'échanges et de compensation de paiement de masse. Le CPI est installé dans les locaux de la banque d'Algérie et est opérationnel depuis mai 2006. 13 Banques sont actionnaires, à sa création à savoir : (B A, B A D R, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, AL-Baraka, Citibank, Housing Bank, ABC, Algérie Poste. Les fonctions du CPI se résument comme suit :

- La gestion des échanges.
- Le contrôle des échanges.
- La gestion de la compensation.
- La gestion de la télé compensation (supervision du fonctionnement du système).

### **1-2-3-3 Architecture du système ATCI**

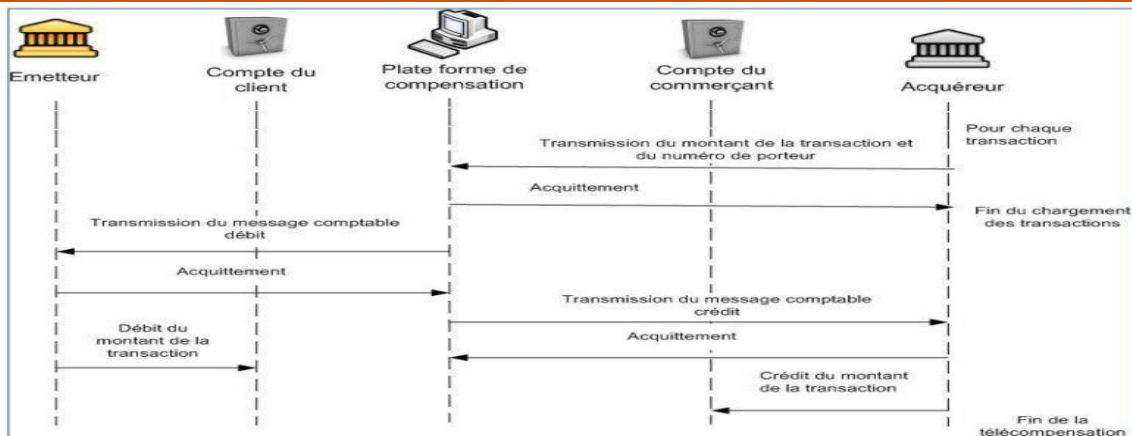
Le schéma suivant permet d'expliquer d'une manière générale l'enchaînement des opérations dans le système de télé compensation.

**Figure II- 2 : Enchaînement des opérations dans le système de télé-compensation.**

---

<sup>24</sup> <http://www.bank-of-algeria.dz>

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire



Source : <http://www.satim-dz.com>

La figure ci-dessus indique qu'il y a d'abord compensation des deux comptes bancaires mis en jeu dans la transaction. Le compte porteur va être débité du montant de la transaction et le compte commerçant sera crédité du même montant. Cette étape est « la télé compensation ».

L'acquéreur va transmettre à une plateforme de compensation les données de la transaction. Cette dernière sauvegarde l'information. A une heure fixée, elle s'occupe alors de transmettre l'opération de débit du compte porteur au serveur émetteur et l'opération de crédit du compte accepteur sur le serveur acquéreur. Elle attend un acquittement de leurs parts.

Enfin, la télé compensation s'achève. La mise en œuvre du système de paiement de masse (ATCI) impose la modernisation des anciens instruments de paiement et la promotion de nouveaux instruments, assure le traitement des opérations de paiement, associées aux cinq (5) instruments de paiement scripturaux existants : les chèques, les effets de commerce, les virements, les prélèvements et les opérations sur cartes bancaires.

La carte bancaire est un instrument de paiement traité par le système ATCI c'est-à-dire toutes les opérations relatives aux paiements par cartes, sont acceptées par ce système. Une carte bancaire est proposée à chaque client détenteur d'un compte bancaire actif et aux nouveaux clients lors de l'ouverture d'un compte. La promotion de l'utilisation de la carte bancaire est l'un des principaux objectifs de la réforme du système de paiement. Les opérations sur carte couvrent les retraits sur DAB/GAB, les paiements sur TPE. Les transactions monétiques sont effectives dans le système depuis le début du mois d'octobre 2006 pour les banques adhérentes au Réseau Monétique Interbancaire RMI.

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

Le tableau ci-dessous montre l'évolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments de paiement compensés via le système ATCI entre l'année 2012 et 2016.

**Tableau II- 2 : Evolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments compensés.**

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Volume (en millions)	3.953	4.570	4.560	3.089	2.2
%	22.7	23.5	22	14.9	10.5

Le tableau ci-dessus démontre que le volume des transactions par carte est en hausse de 0.8% en 2013 par rapport à 2012 et à partir de l'année 2014 le volume des transactions enregistre une légère baisse de 1.5 % par rapport à 2013 par contre le volume des transactions reste faible et enregistre une forte baisse soit 7.1 % en 2015 et 4.4 % en 2016.

Le lancement de la monétique et la mise en place des deux systèmes ARTS et ATCI est une intégration importante au sein du système bancaire algérien, avec une amélioration notable de la qualité des services et une rapidité d'exécution des ordres des clientèles des banques.

Afin de retracer l'évolution de la monétique en Algérie, nous avons réalisé une chronologie d'événements importants ayant contribué à son évolution comme le montre le tableau ci-dessous. Ces événements sont les grands changements ayant été apportés au secteur bancaire depuis 1990.

**Tableau II- 3 : Chronologie d'évolution de la monétique en Algérie.**

Année	Evénement
1990	Adaptation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit : Cette loi introduit la restructuration institutionnelle et redéfinit le rôle de tous les acteurs du secteur bancaire, à savoir : la banque centrale, le trésor public, les banques commerciales et les établissements financiers. Ainsi, cette réforme apporte les transformations majeures suivantes :

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le changement des statuts et la recapitalisation des banques publiques.</li> <li>• L'ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés.</li> <li>• La modernisation des systèmes d'informations.</li> <li>• La mise en place d'une chambre de compensation.</li> </ul> <p>Le but de cette réforme est d'adopter du dynamisme et de la concurrence au Secteur bancaire.</p>
<b>1993</b>	<p><b>Algérie Télécom met en service le réseau national « DZPAC » :</b></p> <p>Ce réseau informatique à haut débit à pour but d'offrir des différentes institutions et établissement national tel que la poste, les ministères, Sonalgaz, Naftal, et les établissements bancaires et financiers.</p>
<b>1995</b>	<p><b>Création de la SATIM :</b></p> <p>8 banques publiques (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, et ALBARAKA) créent la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique dont ils sont actionnaires majoritaires, d'autres banques commerciales adhéreront par la suite à cette association.</p> <p>Cette société est chargée de gérer les transactions interbancaires.</p>
<b>1996</b>	<p><b>La SATIM lance le Réseau Monétique Interbancaire :</b></p> <p>Ce réseau interconnecte les systèmes d'informations des banques adhérentes ainsi que leurs Distributeurs Automatiques de Billets et le RMI est opérationnel depuis 1997.</p> <p><b>Emission des premières cartes interbancaires :</b></p> <p>Les premières cartes émises ne permettent que le retrait au niveau des DAB /GAB des banques membres de la SATIM.</p>
<b>2002</b>	<p><b>Accord entre Algérie Télécom et la banque d'Algérie pour la mise en place d'un réseau spécial :</b></p> <p>La banque d'Algérie signe une convention avec le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC) pour la réalisation au profit de la communauté bancaire un réseau d'abonnés fermes, à grand débit, fiable, efficace, et sécurisé.</p> <p><b>La Banque d'Algérie lance un projet de modernisation de la chambre de compensation :</b></p> <p>Au cours de la même année ont été mis en place les groupes de travail ayant pour mission de définir la stratégie de modernisation des paiements dit paiement de masse. Il s'agit en particulier de statuer sur l'architecture, de faire un état de lieu des réseaux de transmission et des systèmes d'information des participants, de</p>

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

	voir les conditions nécessaires pour le développement des instruments de paiements, en particulier, des instruments électroniques.
<b>2006</b>	<b>Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) :</b> la Banque d'Algérie crée la filiale CPI avec la participation des banques et d'Algérie poste pour assurer la réalisation du futur système de télé compensation. le CPI a par la suite signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes. <b>Démarrage des deux systèmes de paiement (ARTS et ATCI) :</b> Le 8 Février 2006 lancement du système ARTS Le 15 Mai, l'opérateur CPI démarre le système de télé-compensation ATCI. En Octobre, le RMI de la SATIM est connecté au CPI pour permettre la compensation des transactions par carte interbancaire. <b>Premier paiement par carte interbancaire en Algérie :</b> La SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper des commerçants de TPE afin promouvoir le paiement par carte bancaire (CIB).
<b>2014</b>	<b>Création du Groupement d'Intérêt Economique-monétique juin 2014</b>
<b>2016</b>	<b>Le lancement d'e-paiement le 4 octobre 2016</b>

En récapitulant ce que nous venons de voir dans la chronologie, l'Algérie est équipée de son propre opérateur de carte depuis 1995, de son propre réseau monétique interbancaire depuis 1997 et de son propre système de télé-compensation depuis Mai 2006. La nouvelle chambre de compensation est entièrement informatisée, ce qui permet le traitement des transactions dans des délais plus courts que ceux de la chambre de compensation traditionnelle, ce nouveau système convient parfaitement aux moyens de paiement de masse qui traitent des transactions à faible montant, mais à forte répétition.

### Section 2 : Les opportunités de paiement par CB

#### 2.1. Les avantages liés à l'utilisation de la carte bancaire

Les avantages relatifs au paiement par carte sont nombreux. Nous avons réparti ces avantages selon les agents économiques et les institutions bénéficiant. On a identifié au total quatre agents tirant avantage de la généralisation de ce moyen de paiement, à savoir : les consommateurs, les banques qui émettent les cartes, la banque centrale et l'état.

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

### • Avantages perçus par les utilisateurs

En comparant le paiement par carte bancaire à d'autres moyens, nous avons établis une série d'avantages illustrés dans le tableau suivant.

**Tableau II- 4 : Avantages de la carte bancaire en comparaison avec les autres instruments.**

Comparaison avec l'espèce	Comparaison avec le chèque
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La facilité et la sécurité à transporter.</li> <li>- Offre une garantie au consommateur contre des commerçants douteux.</li> <li>- Fourni une preuve en cas de besoin de remboursement.</li> <li>- Le paiement passe par un intermédiaire fiable généralement une institution financière ou une banque pour valider la transaction.</li> <li>- Traçabilité des transactions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des coûts de traitements largement inférieurs au chèque.</li> <li>- Des délais de traitement très rapide (traitement instantané).</li> <li>- Disparition et limitation de certains types de fraude telle que le chèque sans provision.</li> <li>- Sécurité des transactions grâce à la vérification en temps réel de l'authenticité de la carte.</li> </ul>

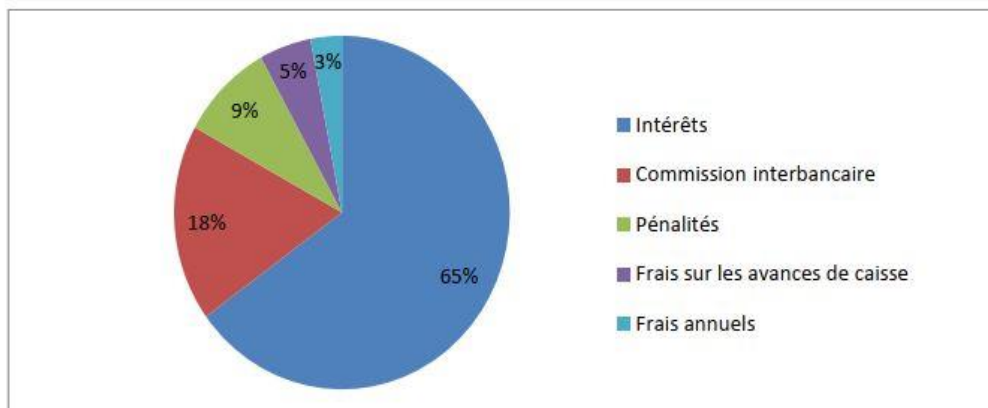
### • Avantages perçus par les banques commerciales

Il existe deux principaux produits liés au paiement par carte bancaire, à savoir :

- Les commissions perçus sur les transactions de paiement et de retrait : les cartes bancaires sont un instrument de paiement très rentable pour les banques, elles représentent une importante source de revenus.
- Les commissions sur la conversion des monnaies : les cartes de paiements internationales offrent la possibilité de les utiliser dans plusieurs pays. Les transactions effectuées sont réglées en monnaie locale du pays en question. Si un Européen détenteur d'une carte alimentée par un compte en euro utilise sa carte en Algérie, automatiquement les retraits et les paiements seront libellés en dinars. Cependant, toutes les transactions, qu'elles soient retraits ou paiement, sont soumises à des frais qui diffèrent d'un type de carte à un autre. La figure suivante nous montre l'importance de ces frais dans le revenu d'une banque.

**Figure II- 4 : Les sources de revenus des banques américaines émettrices de cartes (2004).**

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire



Source: Mann, Ronald J. *The growth and regulation of payment card markets*. P.23.

Comme nous pouvons voir sur la figure ci-dessus, les commissions interbancaires qui sont des frais de transaction représentent à eux seuls 18% du revenu des banques.

- **Avantages perçus par les autorités publiques**

La généralisation du paiement par carte dans une économie ou un pays peut être bénéfique pour plusieurs institutions et autorités qui peuvent n'avoir aucune relation avec l'activité bancaire. Ces institutions exploitent les informations générées par les transactions grâce aux deux propriétés particulières du paiement par carte, à savoir : la personnalisation et la traçabilité. En pratique, les informations sur les transactions sont enregistrées dans les systèmes d'informations des banques (celle du client et celle du commerçant) et des opérateurs de cartes bancaires. Bien que les détails soient confidentiels, certains chiffres ont tendance à être publiés dans le cadre d'analyse ou d'étude ou tout simplement dans les rapports annuels des différentes instances monétaires telles que les banques centrales.

D'autres institutions tel que le service des impôts ou les services de sécurité peuvent avoir accès à plus de détails concernant un client ou un commerçant particulier, généralement dans le cadre d'une investigation judiciaire ou dans une procédure légale afin de lutter contre l'informel, la fraude fiscale ou le trafic. En d'autres termes, nous pouvons dire que le paiement par carte offre une transparence et des données pouvant être exploitées dans plusieurs domaines.

Les apports du paiement par carte bancaire à l'économie .Les apports du paiement par carte à l'économie sont des avantages indirects. Nous les avons qualifiés ainsi parce qu'ils résultent de la généralisation de la carte comme moyen de paiement de masse. En effet, si les

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

avantages bénéficient uniquement les intervenants, les apports peuvent bénéficier l'ensemble de l'économie.

Nous avons identifié deux apports : la bancarisation de la population et le commerce électronique.

### **➤ Bancarisation de la population**

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Il s'agit entre autres du compte de banque, des moyens de paiement scripturaux et du crédit. Dans notre cas, il s'agit du paiement par carte. En effet, ce dernier est impérativement lié à un compte bancaire, en termes simples, il faut d'abord avoir un compte auprès d'une banque pour ensuite bénéficier d'une carte.

La généralisation du paiement par carte dans un pays implique une bancarisation de masse. Si la carte bancaire est de plus en plus utilisée comme moyen de paiement, ceci implique le recours du consommateur aux services de la banque de plus en plus souvent. Ainsi, nous pouvons dire qu'encourager le paiement par carte revient à encourager indirectement la bancarisation du consommateur.

Dans les pays où ce moyen est déjà très développé et où les services bancaires font partie intégrante de la vie quotidienne des populations, on assiste à une bancarisation personnelle.<sup>25</sup>

Cette dernière consiste à étendre l'utilisation de la carte, au sein d'un ménage, à un niveau individuel. En d'autres termes, encourager tous les membres de la famille à posséder chacun sa propre carte. De plus, les nouvelles technologies utilisées par ces systèmes rendent les possibilités plus attrayantes et plus personnalisables, telles que les cartes spéciales pour jeunes ou encore le compte conjoint à doubles cartes.

### **➤ Le commerce électronique**

Depuis que les réseaux de communication existent, il y a toujours eu des entrepreneurs qui en ont pleinement essayé d'exploiter les possibilités à des fins purement économiques. Bien que le réseau internet offrait déjà la possibilité aux entreprises d'ouvrir une fenêtre sur le monde, il subsistait cependant un problème concernant les modalités de paiement pour qu'elles deviennent de véritables boutiques en ligne. « Les réseaux tels que Visa et

---

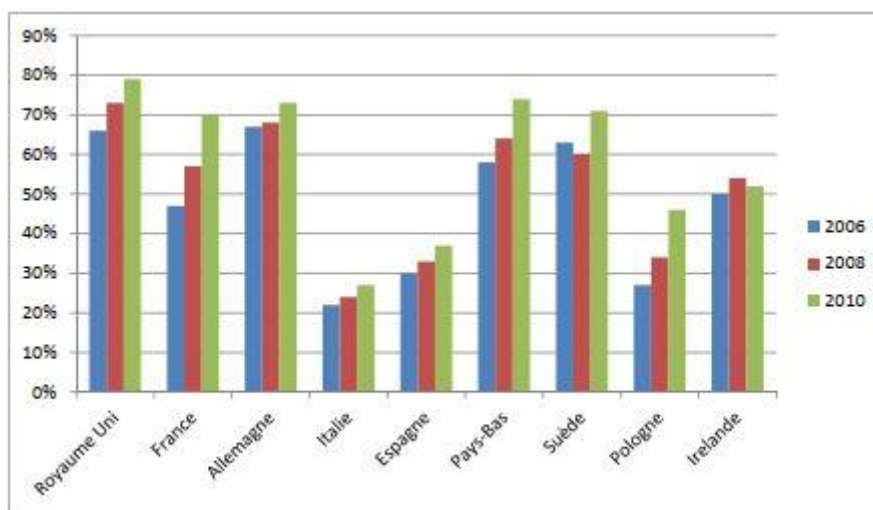
<sup>25</sup>Le désir d'indépendance financière des époux et des enfants majeurs.

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

MasterCard existaient bien déjà à l'époque et un nombre important de cartes bancaires étaient en circulation.

Contrairement aux autres systèmes de paiement qui paraissaient inadéquats, le paiement par carte semblait être la solution évidente pour résoudre le problème, de par sa technologie et sa généralisation. »<sup>26</sup> Depuis, le commerce électronique ne cesse de se développer et de croître jusqu'à devenir un marché important offrant des possibilités et des opportunités illimitées.

**Figure II- 5 : Les utilisateurs d'internet ayant acheté des biens ou services en ligne.**



Source : Eurostat - Community survey on ICT use in households and by individuals

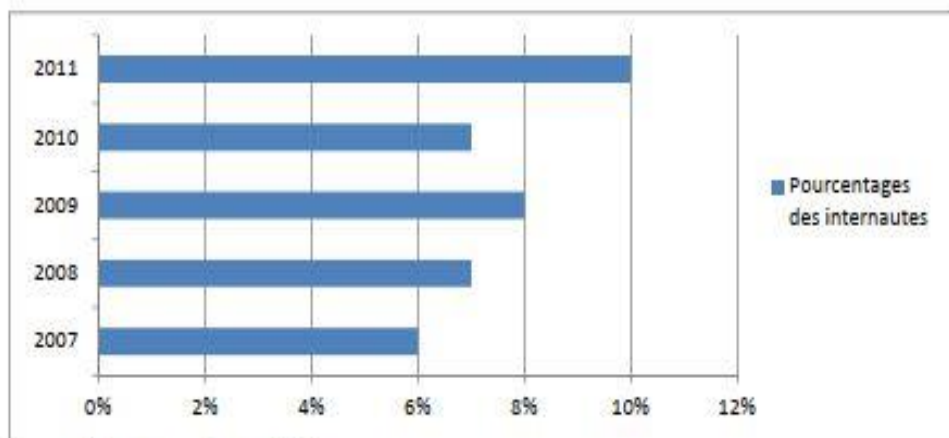
La figure ci-dessus représente l'évolution des achats en ligne dans quelques pays européens, cette tendance du consommateur à s'orienter vers l'internet pour acquérir certains biens et services a suscité beaucoup d'intérêt chez les entreprises.

En effet, le besoin de se lancer sur la toile est plus que primordial pour les entreprises qui espèrent atteindre une clientèle bien au-delà de l'espace géographique où elles sont implantées. Cela bien sûr dans le but d'augmenter les ventes, le chiffre d'affaires et de grandir l'entreprise.

<sup>26</sup>MANN Ronald. op.cit. P.14.

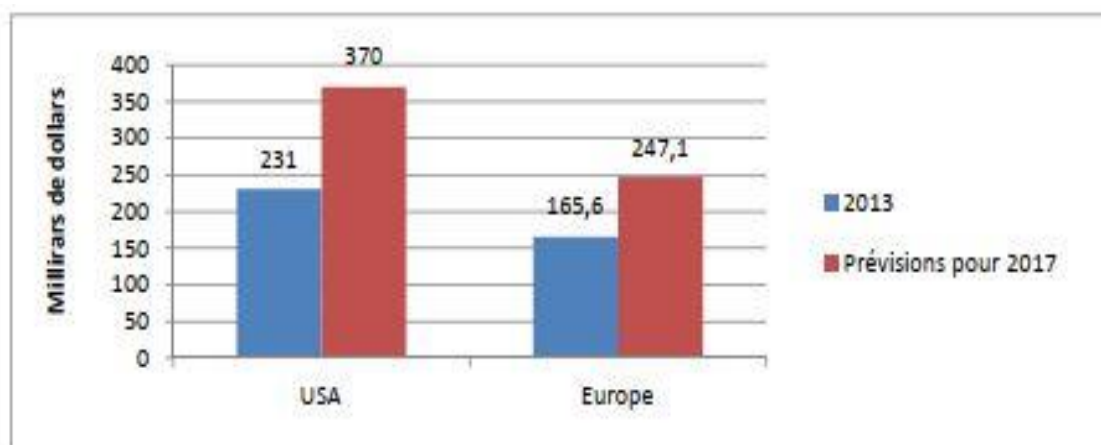
## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

Figure II- 3 : Les internautes européens ayant achetés sur des sites d'autres pays membres.



Source : E-commerce Europe, 2012.

Figure II- 4 : Les prévisions de croissance du e-commerce pour les USA et l'Europe.



Source : Forrester Research Online Retail Forecast.

Au-delà de l'expansion des marchés déjà existants, le commerce électronique a permis aussi l'émergence de nouveaux services, soutenant ainsi des startups<sup>27</sup> et la création d'emploi dans les domaines des technologies et de l'assistance en ligne<sup>28</sup>. Cette nouvelle économie est si prometteuse que certaines études prévoient une forte croissance pour les années à venir.

<sup>27</sup> Terme anglais utilisé pour désigner les petites entreprises qui innovent dans l'industrie de la technologie.

<sup>28</sup>Forrester, une firme américaine spécialisée dans le consulting et la recherche sur l'économie, a estimé qu'aux Etats-Unis 400 000 personnes sont employées par les compagnies de e-commerce.

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

### Section 3 : Faiblesse du paiement par CB

#### 3.1. Les inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire

Bien que le paiement par carte procure de nombreux avantages directs et indirects, il a cependant des inconvénients et des limites. Ces désagréments diffèrent d'un opérateur à un autre, d'un type de carte à un autre et surtout d'un pays à un autre selon les lois en vigueur.

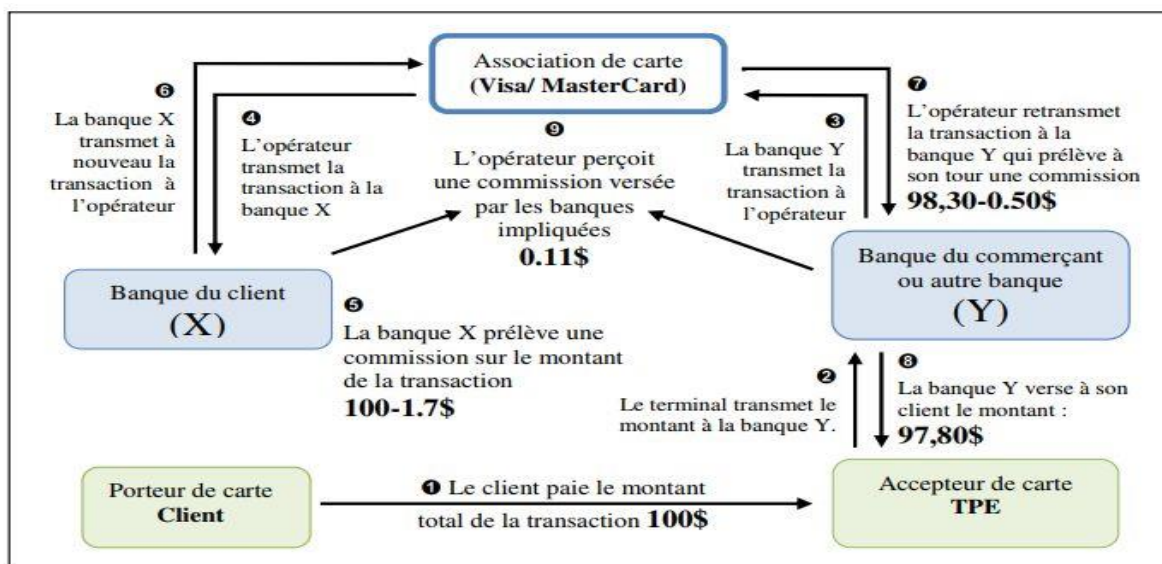
Cependant, ces inconvénients ne concernent que les consommateurs et les commerçants.

##### ➤ La commission interbancaire (inter change)

Les frais sur les transactions sont l'inconvénient commun à tous types de carte bancaire.

Bien que ces commissions représentent la source de revenus pour les opérateurs et les banques, elles servent aussi à couvrir les frais d'exploitation du réseau et des équipements relatifs au système. « Cependant certains pays régulent cette commission avec des plafonds maximums tandis que d'autres ne le font pas »<sup>29</sup>. Cette commission peut différer d'un type de carte à un autre, ainsi sur les cartes de crédit, elle est un pourcentage du montant de la transaction tandis que sur les cartes de débit, elle est généralement un montant fixe.

Figure II- 8 : Exemple de la commission interbancaire aux USA.



Source: United States Government Accountability Office (GAO). Réserve fédérale américaine.

##### ➤ La commission de retrait au guichet

<sup>29</sup>United States Government Accountability Office, *Credit and Debit Cards: Federal Use*. New York: Nova Science Publishers, 2009. P.2.

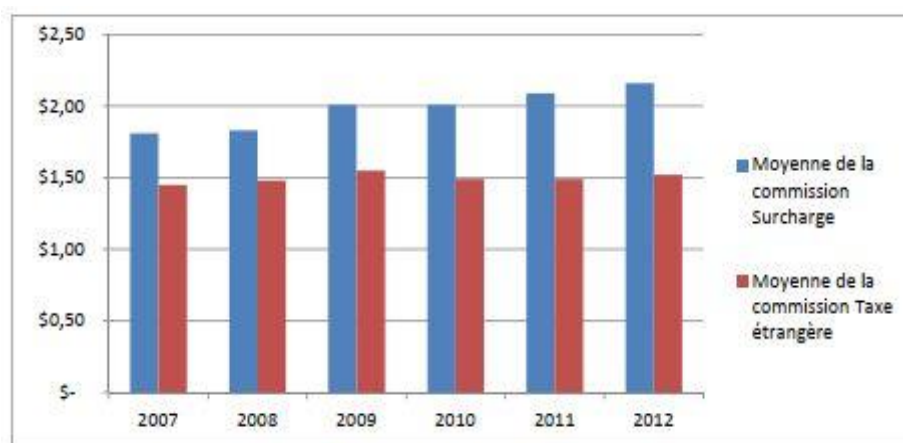
## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

Ce sont les frais que de nombreuses banques et réseaux interbancaires font payer pour l'utilisation de leurs guichets automatiques. Dans certains cas, ces frais sont appliqués uniquement pour les clients externes à la banque, dans d'autres cas, elles s'appliquent à tous les utilisateurs. Beaucoup de personnes s'opposent à ces frais vu les coûts inférieurs des guichets automatiques comparés à ceux avec de vrais agents.

Deux types de commission existent : la surcharge et la taxe étrangère. La surcharge peut être imposée par le propriétaire du guichet (en charge du déploiement) au porteur de carte. La taxe étrangère est une taxe perçue par l'émetteur de la carte (la banque) au consommateur dans le cas il effectue une transaction en dehors de son réseau de machines.

La figure suivante illustre l'évolution de ces deux commissions dans le secteur bancaire américain entre 2007<sup>30</sup> et 2012.

**Figure II- 5 : La moyenne des commissions de retrait au guichet des banques américaines.**



Source: United States Government Accountability Office (GAO).

La figure montre que la moyenne des frais de surtaxe perçue par les institutions financières « a augmentés depuis 2007 », alors que la taxe étrangère est restée globalement constante.

<sup>30</sup>United States Government Accountability Office (GAO). *Automated teller machines - some consumer fees have increased*. Report to Congressional Requesters. Avril 2013. P.14.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

Les cotisations ce sont des frais facturés par la banque pour l'acquisition d'une carte bancaire. En d'autres termes, c'est le coût de la carte. Ils sont généralement prélevés par une cotisation annuelle ou mensuelle. La cotisation diffère d'une banque à une autre et d'un type de carte à un autre. Généralement, plus la carte offre davantage de services plus la cotisation est importante.

### **➤ Les autres frais**

Il existe d'autres frais que les banques peuvent facturer pour différentes situations, telle que l'annulation de transaction, la capture de carte après introduction de codes erronés, ou encore le renouvellement de la carte en cas de perte ou de vol, etc ...

### **➤ Le montant minimum des transactions**

Certains pays, leurs lois autorisent les commerçants à fixer un montant minimum pour une transaction. En France, il n'est pas rare de trouver des magasins fixant ce montant à 15 ou 10 Euros. Rappelons que sur chaque transaction les banques du client et du marchand prélèvent des frais, à cause de cela, les commerçants ont tendance à fixer un montant minimum des transactions afin de protéger leurs bénéfices.

### **➤ Le plafonnement des montants**

Bien qu'on ne puisse dépenser au-delà de la provision disponible dans le compte ou du découvert autorisé, on ne peut pas aussi retirer ou dépenser au-delà d'un certain montant fixé par la banque. Ces plafonds peuvent être étalés sur des périodes de 1, 7 et 30 jours et diffèrent d'un type de carte à un autre.

### **➤ Les autres limites techniques**

Les cartes bancaires ne permettent pas les paiements entre particuliers. Généralement les utilisateurs ont recours à d'autres moyens tels que le chèque, le virement, l'espèce ou encore le porte-monnaie virtuel.<sup>31</sup>

Les risques liés à l'utilisation de la carte bancaire .Les risques liés à l'utilisation de la carte sont différents des inconvénients que nous venons de voir. Si les inconvénients ne se

---

<sup>31</sup>Le porte-monnaie virtuel est un nouveau moyen de paiement sur Internet, il permet de régler des transactions entre particuliers et commerçants. Exemple : PayPal.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

limitent qu'à une accumulation de frais et de désagréments techniques, les risques, en revanche, est un aspect négatif très différent de par leur nature et des conséquences qu'ils génèrent. Nous avons identifié plusieurs que nous avons classés selon l'intervenant qui est exposé, à savoir : le consommateur, la banque et l'opérateur de carte.

- **Les risques encourus par la banque et l'opérateur de carte**

La généralisation des paiements par carte peut faire exposer la banque ou l'opérateur de carte à des risques pouvant se présenter sous plusieurs formes : opérationnels, sécuritaires, juridiques et économiques.

- **Le risque opérationnel**

Il est lié aux dysfonctionnements du matériel informatique et électrique de l'infrastructure. Cela peut être une panne d'électricité ou une panne du matériel de télécommunication (réseau). Cela peut engendrer l'indisponibilité du système qui entraînerait des pertes importantes pour les commerçants et les banques. Les causes de ce genre de panne sont nombreuses telles que les catastrophes naturelles.

- **Le risque de sécurité**

Il est lié au caractère électronique de la monnaie et des informations sur le compte lié à la carte. Le stockage et la transmission de ces informations lors d'une transaction ou d'un retrait exposent les banques et les opérateurs de carte à d'éventuelles attaques de piraterie pour détourner ces informations. Ces dernières peuvent survenir de l'extérieur comme de l'intérieur de la société, elles peuvent aussi cibler les sociétés de sous-traitance traitant ces données.

Bien que ces systèmes soient conçus de sorte à garantir la sécurité et l'intégrité des informations des porteurs de carte, il en arrive souvent que des failles soient découvertes et exploitées par des hackers. Heartland Payment System, une compagnie américaine qui sous-traite les transactions par carte pour Visa, ne s'est rendu compte d'une brèche de sécurité au niveau de ses systèmes qu'après deux ans passés. En effet, « D'octobre 2006 à mai 2008, les hackers ont pu siphonner les numéros de 130 millions de cartes, leurs dates d'expiration et même parfois le nom du propriétaire de la carte ».

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

### **➤ Le risque juridique**

Les banques et les opérateurs peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires pour différentes raisons. La première concerne la sécurité, dans le cas où ils ne répondent pas à leurs obligations, ou ils subissent une attaque de piraterie suite à laquelle des informations de clients sont frauduleusement utilisées, ces institutions peuvent être poursuivies pour négligence. Les banques peuvent être condamnées à verser des indemnisations pour les utilisateurs victime de fraude ou ayant subis un préjudice. Les opérateurs de carte peuvent être aussi poursuivis pour abus de pouvoir ou pour monopole par des commerçants utilisant leurs systèmes. Les plaintes concernent souvent les frais de traitement des transactions fixés par les opérateurs et considérés par beaucoup de commerçants comme étant abusifs. Visa et Mastercard ont récemment étaient condamnés pour verser 7.3 milliards de dollars pour plus de 7 millions de commerçants à travers les Etats-Unis suite à une plainte collective et un procès qui a duré plus de 7 ans.<sup>32</sup>

### **➤ Le risque de crédit (banque uniquement)**

Ce risque ne concerne que les cartes de crédit, pour leur caractère à permettre des transactions au-delà des provisions détenues par le client dans son compte. Bien que le client soit tenu à rembourser les montants empruntés, généralement à la fin du mois, il arrive souvent que ce dernier manque à ses engagements suite à un excès ou un usage abusif de la carte de crédit. Une généralisation de cette situation sur un nombre important de clients pourrait entraîner la banque dans une situation financière difficile. Bien qu'il existe une alternative à ce type de carte, pour baisser le risque de crédit, certaines banques ont tendance à promouvoir la carte de crédit au détriment de la carte de débit pour des raisons de revenu.

En effet, les revenus générés de ce type de carte sont nettement supérieurs à ceux des cartes de débit, des cartes de retrait ou encore des cartes prépayées. Cet avantage vient particulièrement du fait que ces cartes jouent à la fois le rôle d'un moyen de paiement et d'une ligne de crédit. Ainsi, les banques perçoivent à la fois des intérêts et des commissions.<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup>FRY Maxwell J. op.cit. P.4.

<sup>33</sup> Magazine américain spécialisé en économie et en finances

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

### • Les risques encourus par l'utilisateur

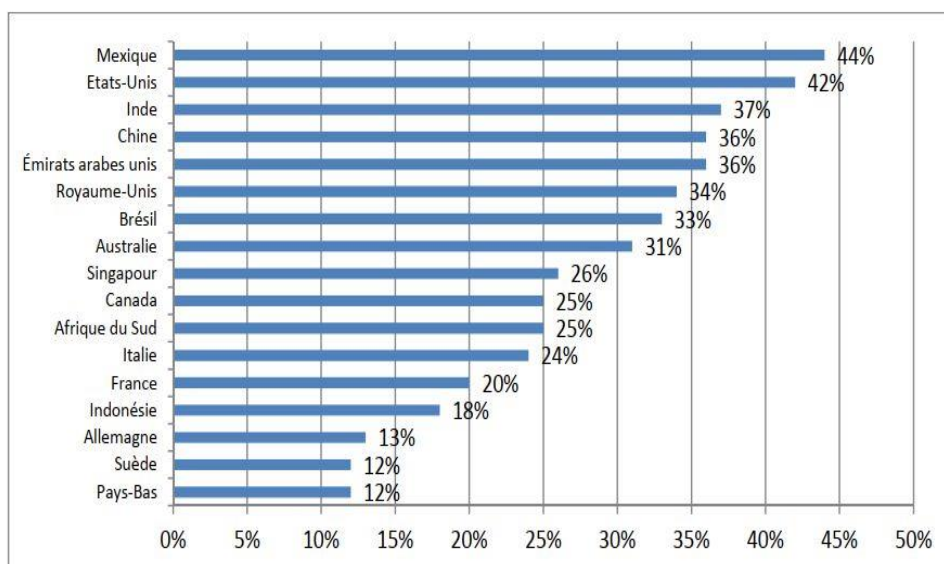
Un consommateur est exposé à des risques à chaque utilisation de sa carte. Nous avons identifié deux risques que nous avons déjà abordés dans la première partie de cette section.

Nous les avons traités d'un point de vue de la banque, sous les termes : risque de sécurité et risque de crédit. Dans cette deuxième partie, nous les traiterons d'un point de vue de l'utilisateur, sous les termes : risque de fraude et risque d'endettement. Les porteurs de carte sont exposés à ces risques de manières différentes, selon leur part de responsabilité.

#### ➤ Le risque de fraude à la carte bancaire

Il est dit qu'un utilisateur est victime d'une fraude lorsque les informations sur sa carte ou sur son compte sont utilisées dans des transactions à son insu. Une étude récemment menée par le magazine Forbes<sup>34</sup> à travers 17 pays a découvert en moyenne « 27% des porteurs de carte (crédit, débit et prépayé) ont subi une fraude durant les 5 dernières années. »

Figure II- 10 : Le pourcentage de personnes ayant subis une fraude à la carte bancaire.



Source : Aite Group, Etude internationale sur un échantillon de 5223 consommateurs dans 17 pays en 2012.

Forbes, *Countries With The Most Card Fraud: U.S. and Mexico*. HalahTouryalai. Publié le 22 Octobre 2012. [www.forbes.com](http://www.forbes.com)<sup>34</sup>

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

Nous pouvons constater sur la figure que le taux de fraude diffère d'un pays à un autre. Le Mexique et les Etats-Unis enregistrent les taux les plus élevés. Les pays européens hormis le Royaume-Unis enregistrent les taux les moins élevés.

L'étude a démontré aussi « qu'une forte utilisation de la carte bancaire implique un grand risque de fraude. »<sup>35</sup>

Il existe plusieurs moyens de pirater les informations relatives à une carte et plusieurs façons de les utiliser frauduleusement. Ainsi, un consommateur peut devenir victime d'une fraude suite au piratage du système d'information de sa banque, de son opérateur de carte ou encore de leurs sous-traitants. Ces informations peuvent être aussi piratées des sites internet de commerce électronique ou encore de la carte elle-même suite à un vol. Ensuite, ces informations servent à usurper l'identité du consommateur par la fabrication de fausses cartes ou une utilisation directe sur internet. Bien que l'utilisateur subît un préjudice, il existe cependant des lois le protégeant contre ce genre de pratique tel que le dédommagement de la part de sa banque ou de l'opérateur de carte.

### **➤ Le risque d'endettement et de faillite**

Contrairement au risque de fraude où le consommateur n'est que victime, l'endettement et la faillite impliquent sa totale responsabilité. Ce risque ne concerne en particulier que les cartes de crédit et dépend largement du comportement du consommateur.

En d'autres termes, si un porteur de carte se retrouve dans une position d'endettement suite à un usage abusif de sa carte de crédit, lui seul est tenu responsable de cette situation. Cette situation d'endettement peut venir d'un défaut de paiement du crédit contracté. En effet, chaque retard observé entraîne des pénalités qui viendront s'accumuler à la dette et ses intérêts.

Le taux d'utilisation de la carte de crédit par rapport aux autres cartes varie d'un pays à un autre, le taux d'endettement lié à l'utilisation de cette dernière varie aussi d'un pays à un autre.

---

<sup>35</sup>**Forbes**, Countries With The Most Card Fraud: U.S. and Mexico. HalahTouryalai. Publié le 22 Octobre 2012. [www.forbes.com](http://www.forbes.com)

## Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire

---

Une étude menée par Ronald Mann en 2002 dans son ouvrage, “The growth and regulation of payment card markets.” Traduction : (La croissance et la régulation des marchés de paiement par carte.), a démontré un lien entre les dettes liées à la carte de crédit et l’endettement du consommateur, mais la partie la plus intéressante de cette étude est le lien fort établi entre l’utilisation tout court de la carte de crédit et l’endettement du consommateur.

Cela revient à dire que « la simple utilisation de ce type de carte même sans dépasser les provisions disponibles dans le compte expose le consommateur à un éventuel endettement. »<sup>36</sup>

### Conclusion

Le paiement par carte présente beaucoup d’avantages : une simplicité d’utilisation pour les consommateurs, des revenus supplémentaires pour les banques et une transparence pour les autorités. Il permet la bancarisation de la population et l’augmentation des opportunités pour les entreprises grâce au commerce électronique.

Cependant, ce moyen présente aussi quelques inconvénients et désagréments techniques tels que les commissions trop élevées, des montants minimums et des plafonds à ne pas dépasser, mais l’aspect négatif le plus défavorisant reste les risques auxquels sont exposés les intervenants. Bien que ces risques semblaient incontrôlables au début et menaçaient le système dans son ensemble, beaucoup de progrès en matière de sécurité ont été réalisés.

Aujourd’hui, il existe des organismes tels que PCI et EMVCo qui émettent des normes et développent des technologies pour rendre le paiement par carte plus sécurisée et inviolable. La banque centrale européenne a rapporté en 2012 une « *baisse considérable du taux de fraude suite à l’adoption de la norme EMV.* »

Aussi, Visa et Mastercard continuent à s’implémenter dans plus en plus de pays. L’installation de ces derniers implique des déploiements préalables de systèmes nationaux, qui par la suite peuvent être reliés à des réseaux internationaux. Ainsi, il a été rapporté, une forte augmentation des volumes de transactions par carte dans les pays d’Asie, d’Afrique et

---

<sup>36</sup>MANN Ronald. op.cit. P.53.

## **Chapitre II : La monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire**

---

du Moyen-Orient. Ce qui signifie que ce moyen de paiement n'a pas fini de s'internationaliser.

## Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein du CPA

### **Introduction**

La technologie occupe une place très importante dans notre vie, à travers divers produits et services à savoir le téléphone mobile et l'internet qui donnent un air nouveau à notre quotidien. A l'instar des autres secteurs, le secteur bancaire ne reste pas en marge de ce développement, par l'introduction de nouveaux moyens de paiement notamment la carte bancaire.

La carte bancaire est devenue un produit phare dans les pays développés de par ses différentes fonctions qu'elle assure : retrait, paiement. Cette importante implantation de la carte bancaire dans ces pays, nous a amené à nous intéresser au degré de son utilisation dans notre pays. Cela passe par une étude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire.

Nous avons divisé ce dernier chapitre en deux sections, La première section s'agit d'une présentation de CPA et ses organismes. La deuxième section consistera en une analyse et une interprétation des résultats obtenus du questionnaire.

## **Section 1 : Présentation et organisation du Crédit Populaire d'Algérie**

### **1/ Présentation du Crédit Populaire d'Algérie**

#### **1.1.- Éléments généraux**

Le CPA est une banque publique algérienne qui a sa grande importance dans l'économie avec une part de marché de près de 13 %, pour la décrire nous avançons les éléments Suivants :

- Nom de la banque : Crédit Populaire l'Algérie
- Année de création : 1966<sup>37</sup>
- Forme juridique : Entreprise publique économique par actions
- Capital : 48.000.000.000,00 DA
- Nombre d'agences : 140 agences chapotées par 15 groupes d'exploitations
- Nombre d'employés : 3738 employés dont 77.5% sont des universitaires
- Logo de la banque :

---

<sup>37</sup> Ordonnance n°66-366 du 29 décembre 1966

Figure 01 : Logo du CPA Banque



- Slogan de la banque : « CPA, une banque à votre écoute »

### 1.2- Activités de la banque

Le CPA a pour mission de promouvoir le développement des secteurs : BTPH, santé et médicaments, commerce et distribution, hôtellerie et tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. Nous pouvons citer les activités suivantes :

- Activité commerciale : le CPA s'implique dans le financement de l'économie via l'octroi du crédit aux entreprises ainsi qu'aux particuliers et professionnels, comme il accomplit une fonction de bancarisation, collecte des ressources et diversification des produits et services,
- Activité internationale : cette activité est inscrite dans les priorités de la Banque, la Banque poursuit l'effort de moderniser et d'automatiser le traitement des opérations de commerce extérieur. Activité de trésorerie : dans la place interbancaire la Banque maintient généralement une position de prêteuse, la Banque répond favorablement aux exigences réglementaires de la Banque d'Algérie en matière de réserves obligatoires.
- Activité de Marché : le CPA gère un portefeuille dominé par les titres de l'État et les obligations des sociétés et des actions, elle participe majoritairement dans le capital de trois filiales qui sont la société de leasing Idjar, la société de transport de fonds et de gardiennage AMNAL et le CPA-Print qui est une filiale spécialisée dans tout ce qui est impression, papier, support, etc. selon le rapport annuel 2013, le CPA a 28 participations dont 5 à l'étranger.

### 1.3- Axes Historiques

On décrit l'évolution de la Banque selon les années où se sont arrivés les grands événements :

- 1966 : création du Crédit Populaire d'Algérie en reprenant l'activité de cinq (05) banques étrangères qui sont les banques populaires commerciales et industrielles (Alger, Oran, Annaba, Constantine) et la Banque Populaire du Crédit d'Algérie,
- 1967 : le CPA reprend l'activité de quatre (04) autres banques étrangères,

## Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA

---

- 1985 : le CPA donne naissance à la BDL (Banque de développement local),
- 1988 : le CPA devient une entreprise publique économique par actions,
- 1997 : le CPA obtient son agrément, elle est la deuxième à être agréée,
- 2002 : première tentative de privatisation,
- 2007 : deuxième tentative de privatisation.

### 2. la stratégie du Crédit Populaire d'Algérie

Le CPA définit son plan stratégique de façon quinquennale en se fixant des objectifs réalisables sur le moyen terme, il cible les axes stratégiques concernés puis il définit les actions stratégiques ad hoc à performer durant les cinq années.

L'actuel plan stratégique est celui de 2014-2018 comprend au niveau corporatif l'objectif d'atteindre une proportion de 15% fin 2018 comme part de marché en termes de collecte des ressources et d'octroi des crédits et dont les proportions actuelles sont respectivement<sup>38</sup> de 13.5% et de 12.5%.

La finalité de la Banque via sa stratégie est de garantir sa pérennité et viser l'innovation et l'amélioration de la gamme des produits de façon continue et objective pour mieux répondre à l'évolution des attentes de la clientèle. Dans ce qui suit nous illustrons quelques axes et actions stratégiques de la Banque :

La politique commerciale : son objectif est de drainer plus de ressources à la Banque parmi les actions stratégiques dédié à cet axe on trouve la mise en place au niveau de chaque agence un chargé de clientèle qui s'occupe de bien orienter le client, de bien l'informer et de lui proposer l'utilisation des différents produits de la Banque auxquels les clients sont encore moins enclins. Ce poste est désormais disponible au niveau de 50 agences et sera généralisé sur la totalité des agences d'ici fin 2018,

- La monétique : dans le volet monétique il y a lieu de distinguer entre cartes émises et cartes en circulation, on évalue que le taux d'utilisation<sup>39</sup> de la carte bancaire est seulement de 40%.

La Banque met en priorité de réduire cet écart entre les cartes émises et les cartes en circulation et table pour un taux d'utilisation de 65% vers la fin 2018, pour atteindre ce chiffre elle procède à la mise en place des services annexes de sensibilisation et d'information du client,

---

<sup>38</sup> Ces chiffres sont approximatifs

<sup>39</sup> Le chiffre concerne les cartes qui sont au moins utilisées une fois pendant toute l'année

## **Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA**

---

- Les ratios commerciaux : le CPA est résolu de continuer à réduire les créances non performantes dont le taux est actuellement oscillé entre 5 et 6% (la moyenne des autres banques est de 10%). Le ratio de transformation<sup>40</sup> qui représente le volume des ressources transformées en crédit est actuellement de 70%, dans la fin du quinquina il devra atteindre les 80%,
- L'axe investissement : la Banque entreprend un important projet qui est l'acquisition d'un nouveau siège du Crédit Populaire d'Algérie en 2018 qui sera implanté à Bab-Ezzouar-Alger le projet est géré par la Direction d'administration générale (DAG). Le nouveau siège associera les différentes structures centrales qui sont actuellement éparpillées sur le Grand Alger ce qui constitue une entrave pour le bon déroulement des activités inter-structures en raison de leur éloignement les unes des autres,
  - La ressource humaine : le CPA donne une grande importance au rôle de la ressource humaine dans la réalisation de ses finalités et constitue la pierre angulaire de son programme d'où il mise sur la formation continue et l'amélioration de système de gestion de carrières,
  - La réorganisation de la Banque : suite aux exigences faites aux banques par la BA via le règlement 11/08, le CPA a revu sa structure générale en développant de nouvelles structures telles qu'une structure chargée de contrôle permanent,
  - L'introduction en Bourse : via le plan quinquennal 2014-2018 ; le CPA a exprimé sa volonté s'introduire en Bourse en ouvrant son capital.

Le plan stratégique de la Banque reste toutefois modelable ; il est annuellement revu et évalué tant que l'atteinte des objectifs est tributaire de la stabilité de l'environnement externe dont elle dépend d'une façon contraignante et duquel elle doit tenir compte dans la définition de ses objectifs.

### **3. Les principaux actionnaires de CPA**

- Le fond de participation industrie divers avec 31,25%
- Le fond de participation de chimie, pétrochimie avec 3a, 25%
- Le fond de participation agro-alimentaire avec 18,75%
- Le fond de participation service avec 18,75%

### **4. Les interventions de CPA**

Le crédit populaire d'Algérie intervient sur le marché d'intermédiation bancaire et financière, A ce titre il traite toutes les opérations, notamment la réception des dépôts du

---

<sup>40</sup> En Europe ce ratio est autour de 85% en moyenne

## **Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA**

---

public. L'octroi de crédit sous toutes ses formes, la mobilisation des crédits extérieurs, la souscription vis-à-vis des prises de participation dans des filiales et sociétés.

### **5. Les objectifs du CPA**

- La satisfaction de ses clients en leur offrant les produits et services susceptible de répondre à leurs besoins
- La gestion rigoureuse de trésorerie de la banque en Dinars et en Devise
- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts
- L'introduction de nouvelles techniques telle que le marketing et l'instruction de nouveaux produits.
- Le financement de l'économie
- L'extension de son réseau

### **6. Présentation de l'agence CPA 120 de Tizi-Ouzou**

Faisant partie de l'ensemble des agences du CPA implantées sur le territoire national, l'agence CPA 120 est une agence principale située au boulevard colonel Amirouche, dans le chef-lieu de la commune de Tizi-Ouzou

Elle est créée en 1966 et chargée d'accomplir les opérations couramment traitées par une banque commerciale. L'agence CPA 120 est dotée d'un comité de crédit présidé par le directeur d'agence et regroupant le sous-directeur, les chargés d'études et éventuellement le chef de service d'exploitation. Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits introduites par la clientèle.

Le directeur est doté d'un certain pouvoir de décision en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la banque sous forme de délégation.

### **7. Les missions du CPA**

Défini par statue comme banque universelle, le CPA a pour mission de promouvoir le développement du CTPH, le secteur de la santé et des médicaments, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, etc. Le CPA en tant que banque commerciale, intervient sur le marché de l'intermédiation bancaire et de financement, la réception des dépôts publics.

L'octroi du crédit sous toutes ses formes, la modernisation de crédit extérieur a des filiales et sociétés. La gamme de produits et services bancaire offerts par le CPA a connu un développement ces dernières années à travers le renforcement de l'activité.

## **Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA**

---

Monétique depuis 1990, et les nouveaux produits tels que le financement des PME/PMI et des micro-entreprises, les crédits immobiliers et le crédit destiné à la clientèle. Dans un contexte économique marqué par l'évolution de la concurrence, suite à l'émergence de nouveaux établissements financiers et bancaires, le CPA émerge dans une dynamique de changement induite par la nécessité de s'adapter aux nouvelles exigences de gestions fondées sur la rentabilité et la compétitivité. Cette exigence d'adaptation requiert l'amélioration continue et harmonieuse.

### **8. L'organisation générale du CPA**

Le CPA est administré par un conseil d'administration composé de dix membres, le président du conseil d'administration désigné par ses pairs est également président directeur général de la banque. La direction générale est structurée comme suit :

- Direction générale adjointe chargée de l'exploitation
- Direction générale adjointe chargée des engagements et des affaires juridiques
- Direction générale adjointe de l'administration chargée de l'administration et du développement
- Direction des affaires internationales
- Inspection générale

Ces constructions encadrent des directions centrales opérationnelles, cette organisation comprend également :

- Le cabinet du président directeur central
- Le directeur de l'audit
- La cellule organisation et réglementation

Le réseau d'exploitation est constitué de 121 agences et un effectif de 4343 agents reparti comme suit :

- Cadre : 1290 agents, Maitrise : 1482 agents, Exécution : 157

### **9. Le schéma général du CPA**

#### **9.1 : Présentation du groupe d'exploitation**

Le groupe d'exploitation est une structure régionale de management de développement, d'animation et de contrôle des activités des agences qui sont rattachées et son organisation est subdivisée en sous-direction.

**9.2 : La fonction du groupe d'exploitation est différente de l'agence en ce qui concerne la fonction, il fait l'objet des fonctions suivantes :**

- Exploitation
- Administration
- Contrôle

La planification d'exploitation englobe l'animation commerciale, la distribution du crédit, les opérations de commerce extérieur et les domaines du contentieux des tâches de fonction consiste essentiellement :

Assumer la diffusion aux agences rattachées, les orientations commerciales de la banque Participer avec les structures centrales concentrées et les agences à l'élaboration du plan d'actions commerciales ...

### **Section 2 : analyse d'interprétation des résultats de l'étude**

#### **Introduction**

Dans notre travail nous avons opté pour une étude empirique (élaboration d'un questionnaire au sein du CPA) c'est l'outil le mieux adapté pour collecter le plus d'informations et recueillir un certain nombre de données qui seront utiles à notre étude. L'enquête que nous avons menée sur le terrain, s'est déroulée durant le mois d'Avril.

Vue les mesures sanitaires et la situation actuelle du Covid ; On a élaboré un questionnaire de quinze questions qu'on a distribué aux clients du CPA.

#### **Présentation du cas d'étude**

On a choisi l'agence bancaire du CPA, car elle a adopté le système de paiement par carte bancaire depuis longtemps. On a choisi aussi la commune de Tizi-Ouzou puisque la réforme du système de paiement touche l'ensemble du territoire national de la même façon, et elle constitue le chef-lieu de la wilaya et notre lieu de résidence universitaire ce qui nous à faciliter le déroulement de l'enquête.

## Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA

### 1. Nombres de femmes et d'hommes interrogés

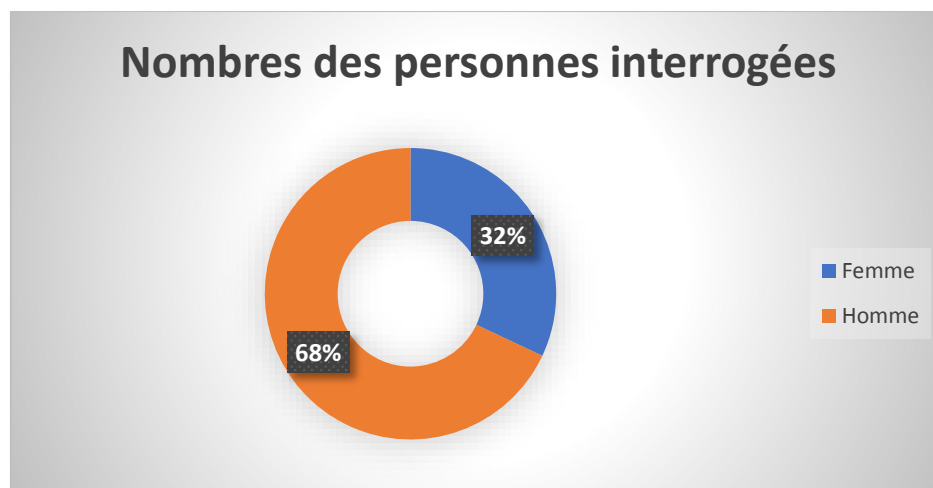
Le tableau N°III.1 : 01 ci-dessous représente le nombre d'hommes et de femmes interrogés

**Tableau N°III. 1 : la répartition des personnes interrogés selon le sexe**

	Nombre des personnes interrogées	%
<b>Femme</b>	<b>16</b>	<b>32</b>
<b>Homme</b>	<b>34</b>	<b>68</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Source : établi par nous-même à partir des données de l'enquête par questionnaire

**Graphique N° III.1 : la répartition des personnes interrogés selon le sexe**



Source : établi par nous-même à partir des données de tableau

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que plus des 2/3 des personnes interrogées sont des hommes, 1/3 sont des femmes, rappelons que les personnes interrogées sont des clients du Crédit Bancaire d'Algérie (CPA).

Ces statistiques nous permettent de dire que, quantitativement, la population masculine est plus susceptible de recourir au service bancaire.

## Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA

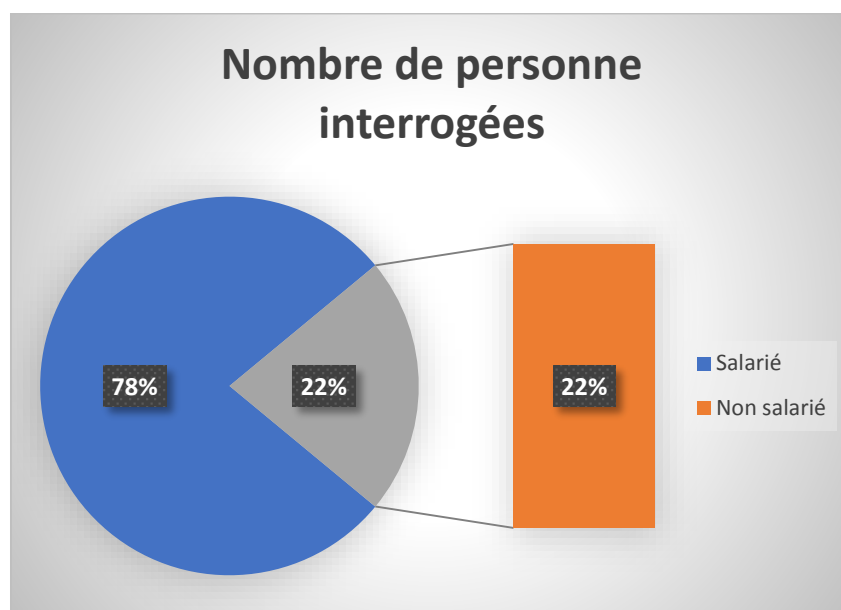
### 2. Salariés ou non-salariés

Le tableau N°III.2 : ci-après indique la personne interrogée est salariée ou pas

	Nombre de personne interrogées	%
Salarié	39	78
Non-salarié	11	22
Total	50	100

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Graphique N°III.2 : la profession des personnes interrogée



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Le tableau mentionné ci-dessus représente la répartition de l'échantillon interrogé par catégorie socioprofessionnelle, montre que la majorité qui a répondu au questionnaire est de la catégorie des salariés avec un pourcentage de 78%

### 3. la répartition des personnes interrogées selon l'âge

Le tableau ci-dessous représente la répartition des personnes interrogées selon leur âge

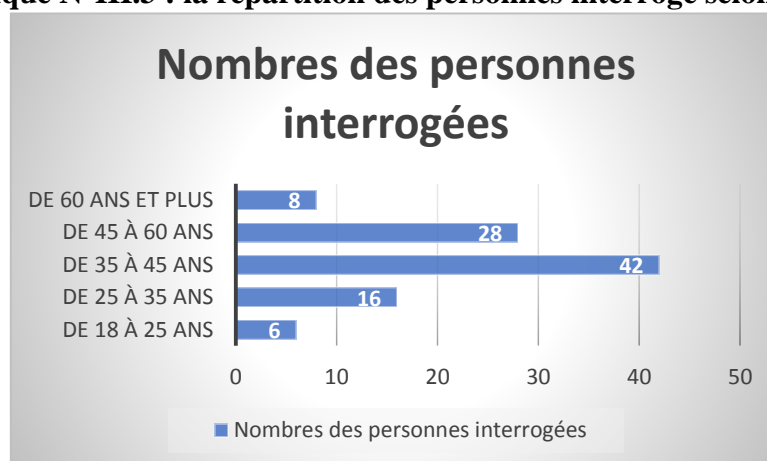
## Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA

Tableau III.3 : la répartition des personnes interrogé selon leur âge

	Nombre de personnes interrogées	%
De 18 à 25 ans	3	06
De 25 à 35 ans	8	16
De 35 à 45 ans	21	42
De 45 à 60 ans	14	28
De 60 ans et plus	4	08
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

Graphique N°III.3 : la répartition des personnes interrogé selon leur âge



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Tableau mentionné ci-dessus qui concerne la répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge, nous montre que la majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sont dans la catégorie d'âge compris entre 35 ans et 45 ans, avec un pourcentage de 42%, des personnes qui sont âgées entre 45 ans et 60 ans, avec un pourcentage de 28%, suivi par la suite par les personnes qui ont un âge entre 25 ans et 35 ans, avec un pourcentage de 16%, ensuite les personnes qui ont plus de 60 ans avec un pourcentage de 8% et enfin la dernière catégorie dont leur âge se situe entre 18 ans à 25 ans avec un pourcentage de 6%.

Toutefois, ce tableau nous indique que les personnes interrogées de la banque CPA de la wilaya de Tizi-Ouzou sont dans sa grande proportion adulte.

### 4. Détenteurs de la carte bancaire CB

Le tableau N°III.4 : ci-dessous indique le nombre de personnes interrogées au sein du CPA

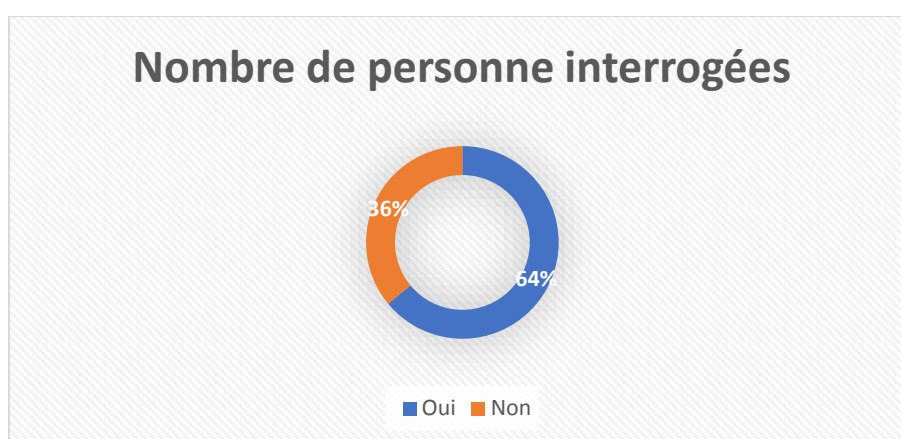
## Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA

Tableau N°III.4 : détenteurs de la carte bancaire CB

	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	32	64
Non	18	36
Total	50	100

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête de questionnaire

Graphique N°III.4 : détenteurs de la carte interbancaire CIB



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

Les données du tableau de la question N15, nous montrent que 64% des personnes interrogées sont des porteurs d'une carte bancaire tandis que 36% sont ceux qui ne possèdent pas de carte CB

### 5. le type de carte bancaire

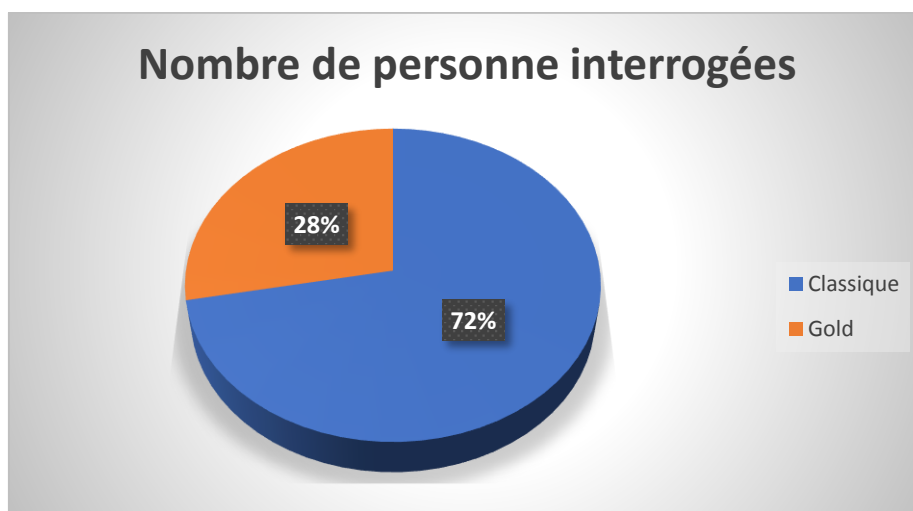
Le tableau ci-dessus indique le nombre de personnes qui possèdent une CB Classique et ceux qui possèdent la Gold

Tableau N° III.5: type de la CB

	Nombres des personnes interrogées	%
Classique	23	72
Gold	9	28
Total	32	100

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

### Graphique N°III.5 : type de la carte



Sources : établie par nous-mêmes à partir des données de tableau n°12

D'après le tableau ci-dessus, concernant le type de carte bancaire utilisée, la majorité des personnes avec un pourcentage de 72% possèdent la Classique, tandis que 28% possèdent la Gold.

### 6. La carte bancaire est choisie ou imposée par la banque

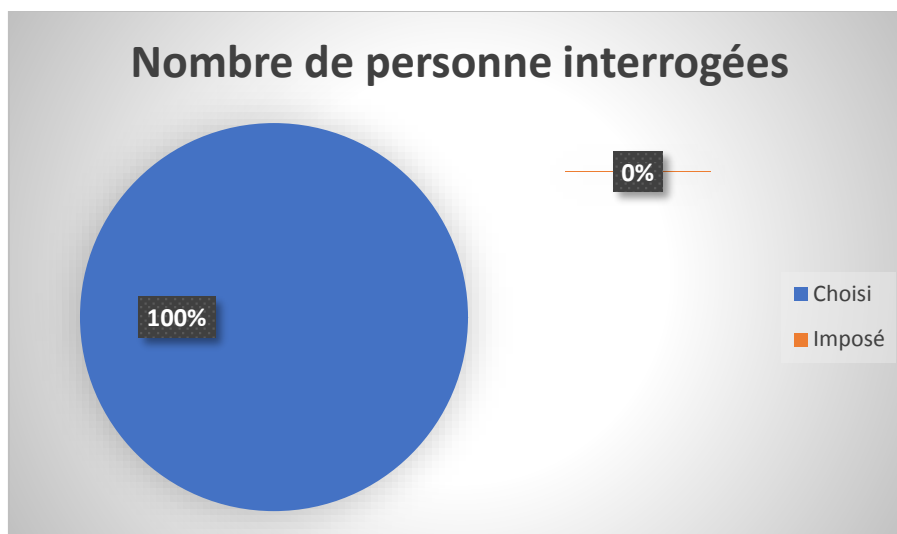
Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes qui ont choisi la CB et le nombre de ceux auxquelles la banque l'a imposée

**Tableau N° III.6: choisi ou imposé**

	Nombres de personnes interrogées	%
<b>Choisi</b>	<b>32</b>	<b>100</b>
<b>Imposé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Graphique N°III.6 : choisi ou imposé



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

Le tableau mentionné ci-dessus, qui représente si la personne interrogée a choisi sa carte bancaire, ou c'est la banque qui l'a imposé au client se résume ainsi : La totalité des personnes interrogées ont fait le choix de posséder une carte bancaire.

### 7. Les opérations effectuées par carte bancaire

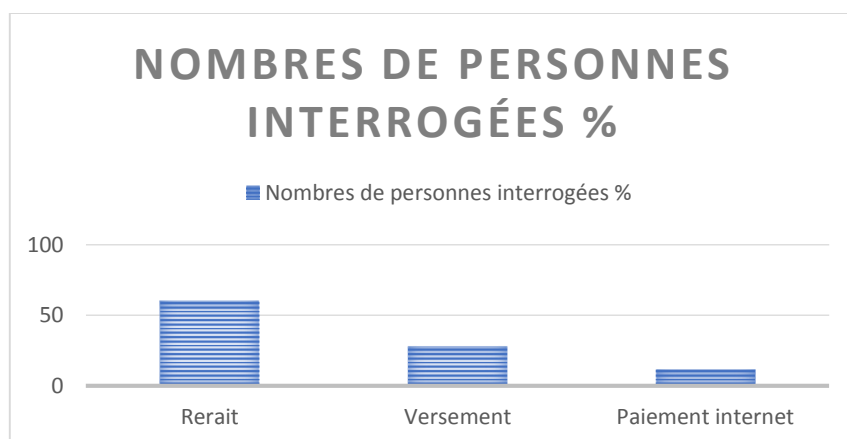
Le tableau ci-dessus indique les différentes opérations effectuées par les personnes interrogées.

Tableau N°III 7 : les opérations par carte

	Nombres de personnes interrogées	%
<b>Retrait</b>	<b>32</b>	<b>60</b>
<b>Versement</b>	<b>15</b>	<b>28</b>
<b>Paiement internet</b>	<b>6</b>	<b>12</b>
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>100</b>

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Graphique N°III.7 : les opérations effectuées par carte bancaire



Sources : établie par nous-mêmes a partir des données de tableau n°12

D'après le tableau ci-dessus, concernant les opérations effectuées par la population interrogée on constate que 60% utilisent la carte pour les retraits. 28% l'utilisent pour des versements, et 12% pour des paiements par internet.

### 8. Difficultés à l'encontre de la carte

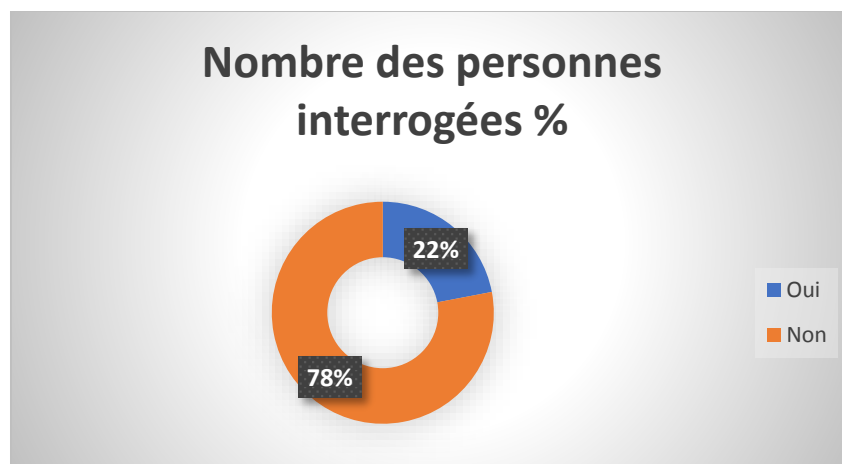
Le tableau ci-dessous montre si les personnes interrogées trouvent des difficultés quant à l'utilisation de la carte bancaire.

Tableau N°III.8 : L'utilisation de la carte bancaire elle difficile

	Nombres de personnes interrogées	%
Oui	7	22
Non	25	78
Total	32	100%

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Graphique N°III.8 : Difficultés à l'encontre de la carte bancaire



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

Le tableau mentionné ci-dessus, nous montre si l'utilisation de la carte bancaire est difficile pour les personnes interrogées 78% des personnes ont répondu par un non, donc la majorité ne trouvent pas de difficultés, tant dis que 22% trouvent quand même quelques difficultés.

### 9. Les difficultés rencontrées lors de l'utilisation de la carte bancaire

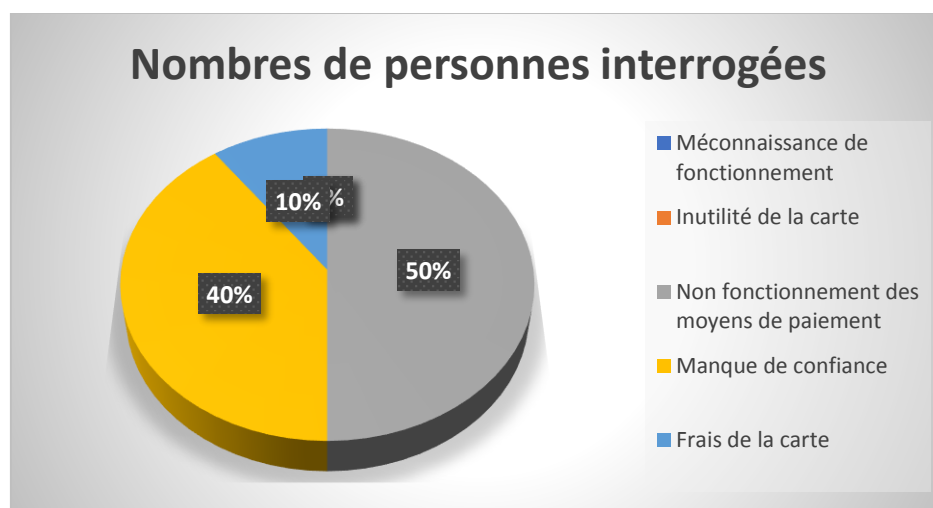
Le tableau N°III.9 : ci-après nous indique, les difficultés des personnes interrogées quant à l'utilisation de la carte.

Tableau N° III. 9 : les problèmes que rencontrent les personnes interrogées

Items	Nombres	Nombres de personnes interrogées	%
Méconnaissance de fonctionnement	00	00	00
Inutilité de la carte	00	00	00
Non fonctionnement des moyens de paiement	05	50	50
Manque de confiance	04	40	40
Frais de la carte	01	10	10
Total	10	100	100

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête de questionnaire

**Graphique N°III.10 : les difficultés rencontrées lors de l'utilisation de la carte bancaire**



Source : établie par nous-mêmes à partir des données du tableau

D'après les données du tableau N°10, nous déduisons que :

- La moitié des personnes interrogées trouvent le même problème qui est : le non fonctionnement des moyens de paiements (GAB, DAB...)
- 40% des personnes interrogées ne font pas vraiment confiance à ces opérations via carte bancaire.
- 10% des personnes interrogées trouvent que les coûts de la carte sont plutôt chers.

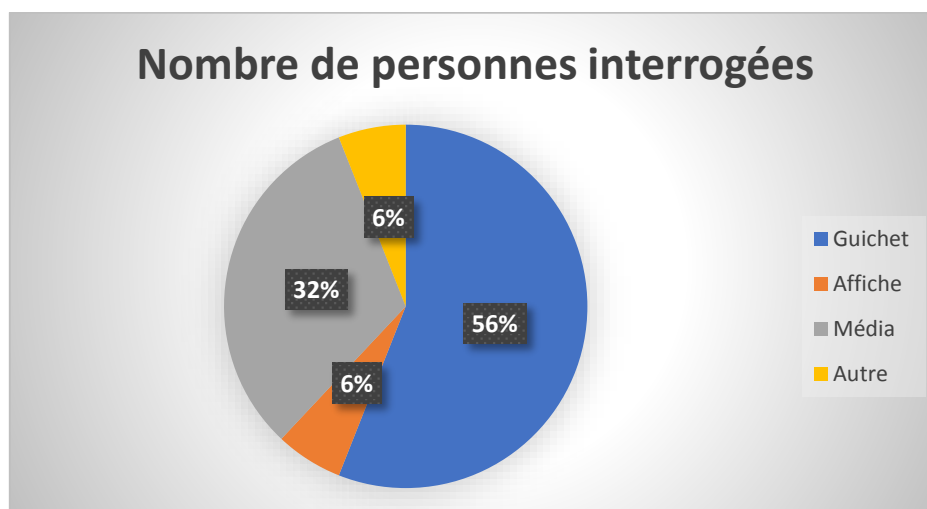
### 11. la source de la connaissance d la CIB

**Tableau N°III.11 : mode de connaissance de la carte CIB**

	Nombres des personnes Interrogées	%
Guichet (personnel)	18	56
Affichage	2	6
Média	10	32
Autre	2	6
Total	32	100

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête de questionnaire

### Graphique N°III.11 : mode de connaissance de la carte CIB



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

A la question de savoir comment la population interrogée a pris connaissance de la carte bancaire, les statistiques recueillies indiquent que :

- 56% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte, ont été conseillées par le personnel de la banque qui lie des relations d'affinité avec sa clientèle. 32% des personnes interrogées ont pris connaissance de la CB grâce aux médias.

De ces deux résultats, nous pouvons affirmer que les banques ont tendance à mettre tous les atouts pour conquérir de nouveaux clients et, surtout, de fidéliser sa clientèle, en lui offrant de plus en plus de produits et services plus avantageux.

- 6% de personnes interrogées connaissent la CB grâce aux affichages

#### 12. L'année de possession d'une carte bancaire

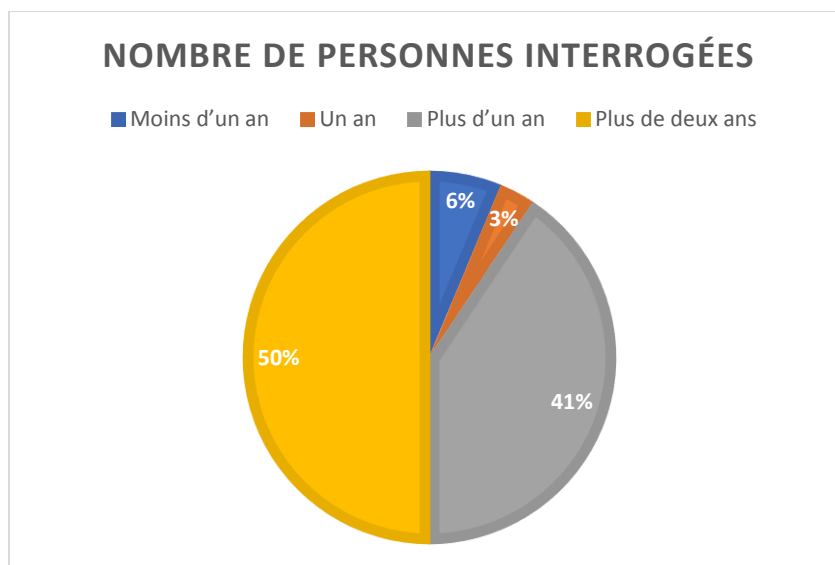
Le tableau N°III.12 ci-dessous représente, l'année de possession de la carte interbancaire CIB auprès des personnes interrogées

#### Tableau III.12 : l'année de possession d'une carte bancaire CB

	Nombre de personnes interrogées	%
Moins d'un an	2	6
Un an	1	3
Plus d'un an	13	41
Plus de deux ans	16	50
Total	32	100

Sources : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête de questionnaire

Graphique N°III.12 : l'année de possession d'une carte bancaire



Source : établie par nous-mêmes à partir des données du tableau

Le tableau ci-dessus, montre que la majorité des personnes interrogées qui sont des porteurs de carte CB, ont eu recours à l'utilisation de cette dernière à plus de deux ans avec un pourcentage de 50%, suivi par la suite par la catégorie de plus d'un an avec un pourcentage de 41%, ensuite moins d'un an et un an avec un pourcentage de 6% et 3% respectivement, ce qui explique que le recours à cette technologie commence à se prospérer dans la société algérienne.

### 13. les coûts de facturation de la carte CB

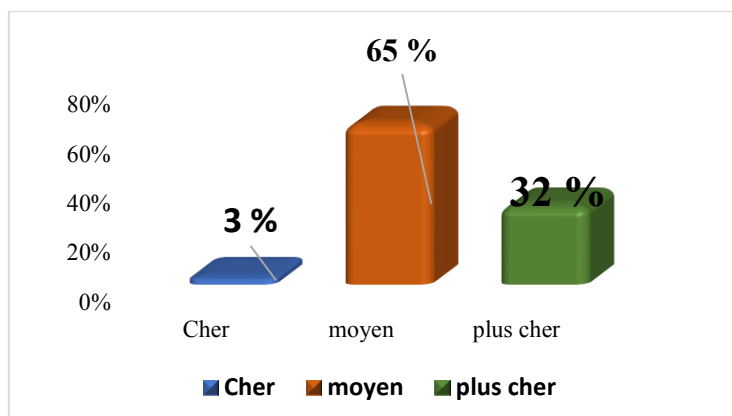
Le tableau N°III.13 ci-après indique les couts de facturation de la carte CIB

Tableau III.13 : les coûts de facturation de la carte CB

	Nombre de personnes interrogées	%
Cher	1	3
Pas cher	21	65
Normal	10	32
Total	28	100

SOURCE : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête de questionnaire

**Graphique N°III.13 : appréciation des coûts de la carte CB**



Source : établie par nous-mêmes à partir des données de tableau

D'après les résultats de notre recherche auprès des personnes interrogées porteurs d'une carte CB, 97% considèrent que les coûts des cartes lors de leurs obtentions sont relativement moyens et acceptables, tandis que 3% les considère chers, voir relativement très chers. D'après ces résultats, nous pouvons dire que le coût de facturation ne peut pas être un frein à l'utilisation de la carte bancaire.

### 14. Fréquence d'utilisation de la carte CIB

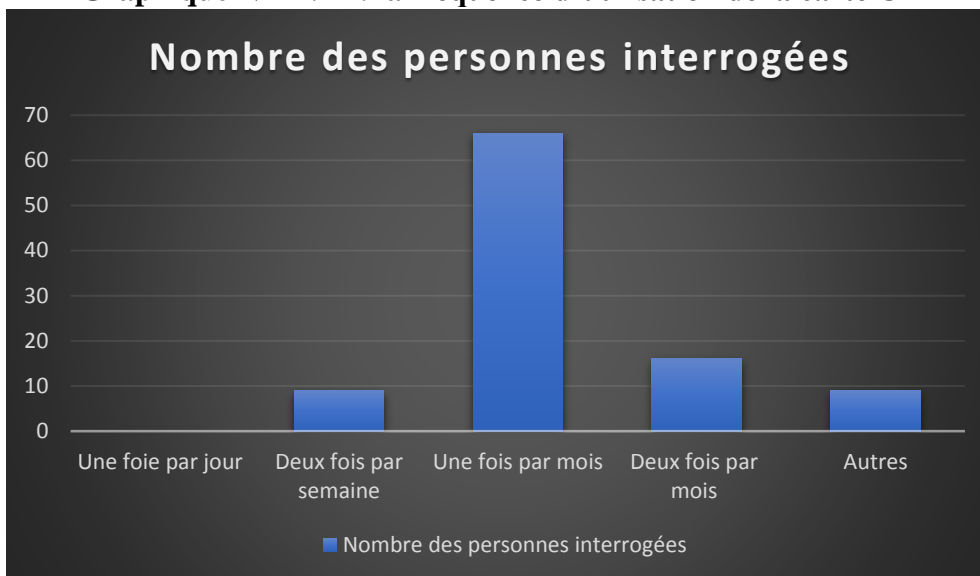
Le tableau N°III.14 ci-après représente la fréquence d'utilisation de la carte bancaire auprès du porteur de la carte

**Tableau N°III.14 : la fréquence d'utilisation de la carte CB**

Nombres Items	Nombres de personnes interrogées	%
Une fois par jour	00	00
Deux fois par jour	03	09
Unr fois par mois	21	66
Deux fois par mois	05	16
Autres	03	09
Total	32	100

Source : établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

**Graphique N°III.14 : la fréquence d'utilisation de la carte CB**



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

Nous remarquons dans le tableau N°III.12, que 66% des personnes interrogées utilisent la carte bancaire une fois par mois et 16% d'entre eux l'utilisent deux fois par mois, ce qui implique l'obligation de mise à jour de leurs comptes, dont ils doivent alimenter soit par versement au guichet car les seuils sont fixés et plafonnés pour chaque opération auprès des DAB, soit que des virements ou mises à disposition leur soient versés en compte. Tenons compte, du fait que ces deux fréquences regroupent majoritairement des fonctionnaires et des fonctions libérales qui sont quotidiennement confrontés à l'utilisation d'importantes sommes d'argent, alors que l'usage de la carte est largement bénéfique en termes de temps et de simplicité.

### **15. Les automates les plus utilisés**

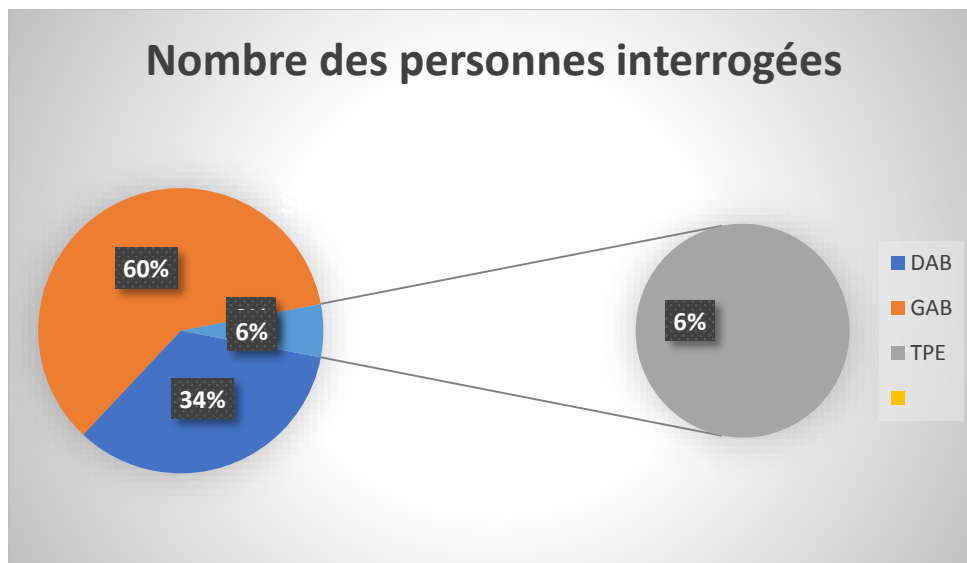
Le tableau N°III.15 ci après représente les types automates les plus utilisés par les porteurs de la carte

**Tableau N°III.15 : les automates les plus utilisées par les porteurs de la carte**

	Nombre des personnes interrogées	%
DAB	11	34
GAB	19	60
TPE	2	6
Total	32	100

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête du questionnaire

Graphique N°III.15 : les automates les plus utilisées par les porteurs de la carte



L'analyse du tableau III.15, nous montre que

- Plus de la moitié des réponses des personnes interrogées, utilisateurs de cartes CB, préfèrent l'utilisation des Guichets Automatiques Bancaires (GAB) pour des raisons d'avantages qu'ils offrent (permet d'éviter des files d'attente, la simplicité de son utilisation, ajoutant à cela tous les avantages qui peuvent être procurés).

### 16. Transactions en ligne

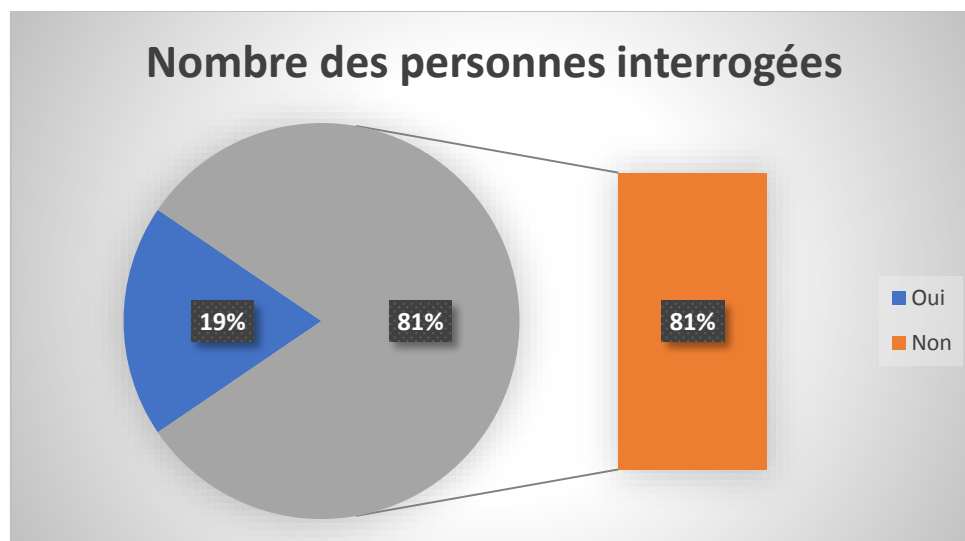
Le tableau ci-dessus indique si les clients du CPA utilisent leurs cartes bancaires pour des transactions en ligne

Tableau N°III. 16 : Transactions en ligne

	Nombres des personnes interrogées	%
Oui	6	19
Non	26	81
Total	32	100%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Graphique N°III.16 : Transactions en ligne



Sources : établie par nous-mêmes à partir des données de tableau n°12

D'après le tableau ci-dessus, concernant si oui ou non la population interrogée utilise la carte pour des transactions en ligne, nous remarquons que seulement 19% l'ont déjà fait, tandis que les 81% des personnes restantes n'ont jamais fait de transaction en ligne.

### 17. Le niveau de satisfaction

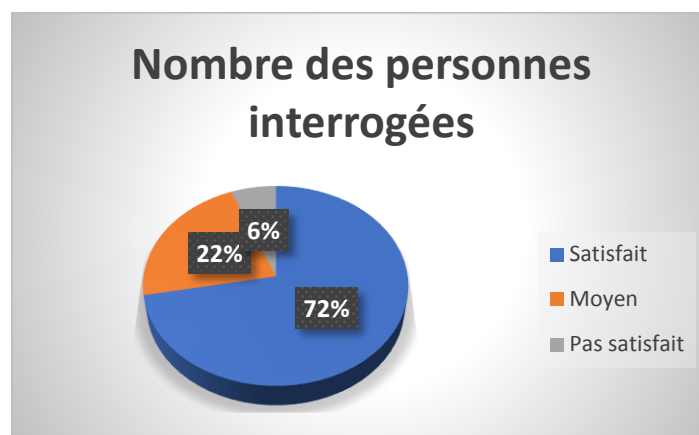
Le tableau ci-dessous représente l'appertisation de la qualité des services liée à la carte CB

Tableau n°III.17 : appréciation de la qualité des services liés à la carte CB

	Nombre de personnes interrogées	%
Satisfait	23	72
Moyen	7	22
Pas satisfait	2	06
Total	32	100

Source : établi par nous-mêmes par les données de l'enquête du questionnaire

**Graphique N°III.17 : appréciation du niveau de satisfaction des clients du CPA à propos la carte CB**



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

94% sur l'ensemble des personnes interrogées utilisateurs de carte CB, jugent que les qualités des services liés à la carte bancaire sont largement bonnes pour les différents avantages offerts, que ce soit de la rapidité de l'exécution des opérations et le gain du temps, qui sont acquis pour la majorité de la population. Toutefois moins de 10% des titulaires de carte bancaire ne sont pas satisfaits de la qualité des services liés à la carte et ils la jugent de mauvaise qualité.

La qualité des services des automates est une chose importante pour les détenteurs de la carte bancaire, une qualité médiocre ou mauvaise les contraindrait à être réticente à l'utilisation de la carte bancaire.

### **Synthèse de l'enquête :**

En référence faite à l'étude réalisée, on a pu atteindre les résultats suivants : La généralisation de la monétique surtout dans les pays en voie de développement est une tâche assez difficile en raison notamment de la culture imprégnée chez les citoyens. Les réponses aux deux questions : la question n°4 et la question n°12 destinés aux clients du CPA confirment notre première hypothèse qui est la suivante : « Le manque de la culture bancaire est la forte implantation de la culture du cash dans l'économie algérienne font que la carte bancaire comme moyen de paiement est sous-utilisée ». La réponse à la question n°12 démontre l'insuffisance de l'utilisation de la carte bancaire par ses détenteurs au niveau des agences bancaires 66% des détenteurs utilisent occasionnellement leur carte bancaire pour le retrait non pas le paiement

### **Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein de le CPA**

---

Au moment de notre interview avec certains responsables ils ont confirmé que la sous-utilisation de la carte bancaire en Algérie est dû à l'absence de culture bancaire et la réticence au changement, la majorité des clients des différentes banques préfèrent l'utilisation de la monnaie liquide parce qu'ils n'arrivent pas à manipuler les machines et les services électroniques et les autres pensent que le paiement par carte ne les intéresse pas.

Ce résultat nous implique l'instauration d'une véritable culture monétique à inculquer aux porteurs ainsi qu'aux citoyens à travers des campagnes de sensibilisation (publicité, distribution de guide pratique d'utilisation de la carte bancaire), les porteurs de cartes n'ont pas à se promener avec des chéquiers, les commerçant n'aurons plus besoin de se déplacer aux agences bancaires pour déposer leurs recettes en espèces.

Les réponses aux questions n°8 et n°9 destinées aux particuliers confirment notre deuxième hypothèse : « le manque de confiance qu'accorde le citoyen aux cartes et aux banques et l'insuffisance d'équipements (DAB/GAB/TPE) nécessaires au développement de la monétique sont des raisons qui freinent l'utilisation de la carte bancaire en Algérie ».

### **Conclusion**

Le paiement par carte bancaire est opérationnel en Algérie depuis 2006. Des efforts énormes ont été déployés par les autorités monétaires et les banques afin de mettre en place ce système, notamment par la création de la SATIM, suivi du lancement de la nouvelle chambre de télé-compensation. Les banques commerciales, publiques et privées, ont toutes adhéré au réseau monétique et émettent toutes des cartes interbancaires.

Nous avons constaté après l'analyse et l'interprétation des résultats de notre enquête que la carte bancaire est détenue par la majorité des particuliers interrogés avec un taux de 64 % mais uniquement 34% utilisent leur carte de manière occasionnelle. Par ailleurs, nous avons noté que la carte bancaire demeure encore sous utilisée par rapport aux autres moyens de paiement entre autres l'espèce.

L'enquête menée auprès des clients du CPA nous a permis de mieux cerner les problèmes et difficultés qui empêchent l'utilisation de la carte bancaire en Algérie.

La monétique en Algérie a besoin de temps pour se généraliser par plus d'investissements et d'efforts de la part des autorités monétaires et de la SATIM pour son adoption définitive.

**Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Les banques et les établissements financiers jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie, leur santé traduit celle de l'économie nationale. De même le système de paiement utilisé par ces établissements est considéré comme un indice important de l'évolution économique des pays.

Toutefois, la mise en place d'un tel système n'est pas chose facile. En effet, pour l'implémenter, les gouvernements doivent fournir d'énormes moyens financiers, organisationnels et technologiques afin d'interconnecter toutes les banques et tous les commerçants d'un pays. Avec le développement du réseau internet, les coûts d'implémentation peuvent être réduits considérablement.

Le paiement par carte bancaire est un moyen particulier, de par son fonctionnement, son organisation. En effet, cet instrument, entièrement informatisé, utilise la monnaie électronique pour stocker et transporter des transactions de manière facile et très rapide.

Bien qu'il soit apparu comme un simple moyen de crédit aux États-Unis, il a cependant évolué rapidement pour devenir un moyen de paiement à part entière. Aujourd'hui, ce système s'étend aux régions les plus isolées du monde.

L'accélération des mouvements de capitaux et de mondialisations consécutives aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications (TIC), requiert des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer le transfert des flux financiers. Les nouvelles technologies se sont succédé ces dernières années modifiant ainsi la nature des services bancaires et financiers. Elles deviendront progressivement des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire.

Dans ce cadre, l'Algérie est passée par plusieurs étapes afin de s'adapter à l'économie de marché en promulguant plusieurs lois relatives aux réformes économiques notamment la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit marquée par l'autonomie de la Banque Centrale. Par la suite, d'autres lois ont été promulguées dans le but de moderniser et développer le système bancaire algérien.

Le projet de modernisation et de développement du système bancaire s'est fait par l'introduction des nouveaux systèmes (ARTS, ATCI) et moyens de paiement, ainsi que l'apparition du paiement en ligne qui reste encore à un stade embryonnaire.

Aujourd'hui, l'activité monétique est considérée comme un instrument inévitable pour évaluer le degré de modernisation d'un système bancaire. La monétique en Algérie ne cesse de se développer notamment par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires.

## Conclusion générale

---

Toutefois, les banques n'ont pas pu s'adapter rapidement à ce projet de monétique vu l'état actuel de l'utilisation de la carte interbancaire.

Durant notre travail de recherche, nous avons essayé d'étudier le comportement des particuliers vis-à-vis de la carte bancaire, en apportant quelques explications sur les raisons de la sous-utilisation de la carte bancaire par l'élaboration de questionnaires.

Nos investigations du niveau du CPA du TIZI-OUZOU ont abouti au constat que la carte bancaire reste toujours sous utilisée comparativement aux autres instruments de paiement où le cash est privilégié, les cartes bancaires n'ont pas encore acquis leur place au sein des autres instruments de paiement. Elles connaissent un développement moyen qui est limité à la carte de retrait. Sa limitation à la seule fonction de retrait et non de paiement est essentiellement dû à la méfiance et à la méconnaissance des avantages de cette carte, difficultés : techniques, financières, culturelles et celles liées à la sécurité, le manque d'équipements (DAB/GAB, TPE) et défaillance des réseaux, l'absence de campagne de sensibilisation concernant les instruments monétiques, ainsi que le manque de confiance envers la carte bancaire.

Cette réticence des clients envers l'utilisation de la carte pourrait être changée, en les amenant à l'utiliser et ce par la promotion de certaines mesures (mettre plusieurs centres d'information pour tous les clients hésitant encore à utiliser la carte, instaurer plus d'automates et améliorer la qualité des réseaux), néanmoins il faut dire aussi que cette série de mesure déjà proposée ne peut avoir d'impact sans un réel changement des mentalités dans la société algérienne et la résolution du problème du marché informel.

Par ailleurs, la volonté et les actions des autorités monétaires pour remédier aux obstacles qui empêchent le développement de la carte bancaire n'ont pas donné les résultats escomptés. A cet effet, la question suivante mérite d'être posée : quelles seront les réelles intentions des autorités pour promouvoir le développement de la monétique et plus particulièrement la carte bancaire en Algérie ?

# Bibliographie

## Bibliographie

---

### Ouvrages :

- HALDANE Andrew G., MILLARD Stephen et SAPORTA Victoria. *The Future of Payment Systems*. Oxon : Routledge, 2008.
- HASSAM Fodil, *Le système bancaire algérien – La lente conquête du marché*.

L'économiste d'Algérie. 2012.

- MANN Ronald J. *The growth and regulation of payment card markets*. New York : Cambridge University Press, 2006.
- BENHALIMA. Ammour, « le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Alger 1996.
- BOULEY F, « les moyens de paiement et la monétique », Edition EYROLLES, Paris, 1990.
- BOUZAR C, « Systèmes financiers : Mutations financières et bancaires et crise », Edition El-Amel, Tizi-Ouzou, 2010.
- DAHAK Abdenour, KARA Rabah, « le mémoire de Master, du choix du sujet à la soutenance », Edition EL-AMEL, 2015.
- RAMBURE D, « les systèmes de paiement », Edition ECONOMICA, Paris, 2005.
- BANCHORA D, Kara, « le commerce électronique en Algérie », INPS, Alger 2008.
- FREDERIC, Georges. « La saisie de la monnaie scripturale », Edition Lacier, Bruxelles 2006.

### Reuves :

- Benhalima AMMOUR, Chabha BOUZAR, «la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », les cahiers CREAD, Revue n°95-2011, Alger
- MERBOUHI Samir : « Le paiement électronique en Algérie : Délits Économiques et Financiers », revue nouvelle économique n°16, 2017
- TEBIB H. « La monétique et le e-citoyen en Algérie durant la période 2005- 2013 : la contrainte culturelle, Cas des clients de la BEA et de la BADR », revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra, n°34, 2014.

## Bibliographie

---

### Rapports et documents officiels :

- Autorité de Régulation de la Poste et des télécommunications, *Rapport annuel*. 2006-2011.
- Bank for International Settlements. *A glossary of terms used in payments and settlement systems*. Basel : Committee on Payment and Settlement Systems, Mars 2003. -92-9197-133-2.
- Bank for International Settlements. *Statistics on payment systems in the group of ten countries*. 1990-2011.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2011.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2012.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2013.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre vi : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2014.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2015.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire » ; 2016.
- Banque Centrale Européenne, Rapport sur la fraude à la carte bancaire, juillet, 2012.
- Banque de France : Rapport Annuel de l'observation de la sécurité des moyens de paiement, 2016.

### Articles de presses :

- Forbes, *Countries with The Most Card Fraud: U.S. And Mexico*. HalahTouryalai. Publié le 22 Octobre 2012. [www.forbes.com](http://www.forbes.com)
- Forbes, *Visa and MasterCard Battle For Share In Global Shift To Plastic*, Rubrique:Investing.3/5/2013,in ([www.forbes.com/sites/greatspeculations/2013/05/03/visa-andmastercard-battle-for-share-in-global-shift-to-plastic/](http://www.forbes.com/sites/greatspeculations/2013/05/03/visa-andmastercard-battle-for-share-in-global-shift-to-plastic/))
- Libération, *Albert Gonzalez, le pirate aux 130 millions de cartes de crédit*. Catherine

## Bibliographie

---

Taunus. Publié le 19 août 2009. [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr).

- The New York Times, *Visa and MasterCard Settle Lawsuit, but Merchants Aren't Celebrating*. RobbMandelbaum. Publié le 8 Août 2012. [www.nytimes.com](http://www.nytimes.com)

### Thèse et mémoire :

- BENZIANE Wassila, BERKTI Meriem, « Les moyens de paiement et la monétique en Algérie : cas de l'utilisation de la carte interbancaire CIB dans la ville de Bejaia », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Économiques, option : Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia, 2014-2015.

- LAZREG Mohamed : « développement de la monétique en Algérie : Réalité et Perspectives », thèse de Doctorat en science de gestion, option : Monnaie Banque, université ABOU BAKR BELKAID, 2014-2015.

- BAGHDAD, La Confiance dans le Commerce Electronique, Mémoire de fin d'étude, Option : Réseaux et Systèmes Distribués, Université de Tlemcen, 2012.
- BOUBAKER Nobel El Houssine, Cours : Le Commerce Électronique et Le Paiement sur Internet, Master spécialisé : Commerce International et Technologie de l'Information, Institut Supérieur de Gestion de Sousse, Tunisie, 2003.
- K. BENCHOHRA, R.BELAID et S. BOUDJIREK, Le Commerce Électronique en Algérie, Mémoire de Fin d'études, Option : Planification et Statistique, Algérie. 2008

### Loi et journaux officiels :

- Loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit.
- Règlement N°97-03 du 17 Novembre 1997 relatif à la Chambre de Compensation.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°05-04 du 13 octobre 2005, portant sur Système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et des autres instruments de paiement de masse.

### Sites internet officiels des institutions :

- [www.arpt.dz](http://www.arpt.dz) (Site officiel de l'ARTP)
- [www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/) (Site officiel de la banque centrale d'Algérie)
- [www.cartes-bancaires.com/](http://www.cartes-bancaires.com/) (Site officiel des Carte Bancaires CB)
- [www.cnrc.org.dz](http://www.cnrc.org.dz) (Centre National du Registre de Commerce)
- [corporate.visa.com/](http://corporate.visa.com/) (Site officiel de Visa)
- [www.emvco.com/](http://www.emvco.com/) (Site officiel d'EMV)
- [www.mastercard.com/](http://www.mastercard.com/) (Site officiel de MasterCard)

## **Bibliographie**

---

- [www.poste.dz/](http://www.poste.dz/) (Algérie Poste)
- [www.satim-dz.com/](http://www.satim-dz.com/) (Site officiel de la SATIM CIB)

### **Sites internet officiels des banques :**

- [www.ag-bank.com](http://www.ag-bank.com) (Algerian Gulf Bank)
- [www.albaraka-bank.com/fr/](http://www.albaraka-bank.com/fr/) (Al Baraka Bank)
- [www.alsalamalgeria.com](http://www.alsalamalgeria.com) (Al Salam Bank)
- [www.arabbank.dz](http://www.arabbank.dz) (Arab Bank)
- [www.badr-bank.dz](http://www.badr-bank.dz) (BADR)
- [www.bdl.dz](http://www.bdl.dz) (Banque de Développement Local)
- [www.bea.dz](http://www.bea.dz) (Banque Extérieure d'Algérie)
- [www.bna.dz](http://www.bna.dz) (Banque Nationale d'Algérie)
- [www.bnpparibas.dz](http://www.bnpparibas.dz) (BNP Paribas Algérie)
- [www.cnepbanque.dz](http://www.cnepbanque.dz) (CNEP Banque)
- [www.cpa-bank.dz](http://www.cpa-bank.dz) (Crédit Populaire d'Algérie)

### **Autres liens Internet :**

- [www.algeria.kpmg.com/](http://www.algeria.kpmg.com/)
- [www.algerie-focus.com/blog/2012/11/07/le-commerce-un-reve-algerien/](http://www.algerie-focus.com/blog/2012/11/07/le-commerce-un-reve-algerien/)
- [www.info-ecommerce.fr/](http://www.info-ecommerce.fr/)

**Annexes**

# Annexes

---

## Annexe 1 : questionnaire

Nous vous adressons ce questionnaire dans le cadre de la recherche universitaire pour la préparation d'un mémoire de Master en sciences de gestion, option : management bancaire. Ce questionnaire est destiné à comprendre et analyser l'avis des clients du CPA sur le paiement via cartes bancaires.

Nous vous remercions de votre collaboration

## *Questionnaire*

1-Vous êtes

- Homme  
 Femme

2- Vous êtes

- Salarié  
 Non salarié

3- Votre tranche d'âge

- 18 – 25 ans  
 25 – 35 ans  
 35 – 45 ans  
 45 – 60 ans  
 Plus de 60 ans

4- Etes-vous détenteur d'une carte bancaire

- Oui  
 Non

Si votre réponse est NON, alors pourquoi vous ne possédez pas la carte bancaire ?

.....  
.....  
.....

## Annexes

---

---

5- Si oui quel type de carte bancaire possédez-vous ?

- Gold
- Classique

6 – Avez-vous choisi la carte bancaire ou on vous l’a imposé ?

- Choisi
- Imposé

7 - Que faites-vous avec cette carte ?

- Retrait
- Versement
- Paiement par internet

8- Rencontrez-vous des difficultés à l’utilisation de la carte ? si oui quel genre de difficulté

- Oui
- Non

9- Si oui

- Méconnaissance du fonctionnement
- Inutilité de la carte
- Non fonctionnement des moyens de paiement (DAB/GAB/TPE)
- Manque de confiance
- Frais de la carte

10- La source de la connaissance de la carte

- Guichet
- L’affichage
-

## Annexes

---

- Media
- Autres

11- Depuis quand utilisez-vous la carte ?

- Moins d'un an
- Un an
- Plus d'un an
- Plus de deux ans

12- Comment trouvez-vous les couts de la carte ?

- Cher
- Normal
- Pas cher

13- La fréquence de l'utilisation de la carte

- Une fois par jour
- Deux fois par semaine
- Une fois par mois
- Deux fois par mois
- Autres

14- Les automates les plus utilisés

- GAB
- DAB
- TPE

15- avez-vous déjà utiliser votre carte lors d'une transaction en ligne ?

- Oui
- Non

## Annexes

---

Si oui, quelle transaction avez-vous effectuée ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si non, pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



16- quelle est de degré de votre satisfaction ?

- Satisfait
- Moyen
- Pas satisfait

15- Que suggérez-vous à votre banque pour améliorer le service de la carte ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Annexes 2 : Contrat porteur de carte interbancaire CPA/CIB CORPOR@TE


القرض الشعبي الجزائري  
Crédit Populaire d'Algérie


**CONTRAT PORTEUR DE CARTE INTERBANCAIRE CPA/CIB CORPOR@TE<sup>1</sup>**

AGENCE : ..... CODE : .....

Nous soussignés, sollicitons auprès du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE pour l'octroi d'une Carte Interbancaire CPA/CIB :

Type de carte :  Corpor@te  Corpor@te +

Fonctionnalité :  Paiement  Retrait

Plafond Mensuel de Paiement ..... (Max Classique 300 000 DA & Gold 999 999 DA)  
 dont plafond mensuel de retrait ..... (Max Classique 50 000 DA & Gold 80 000 DA)

**Désignation du titulaire du compte**

Nom ou Raison Sociale : .....

Adresse du siège : .....

N° du Registre de Commerce : .....

N° de l'Identifiant fiscal : .....

N° de Compte : .....

Représentée par : .....

Agissant en qualité de : .....

N° Téléphone : .....

N° Mobile : .....

Email : .....

En vertu des pouvoirs qu'ils lui sont conférés, et conformément au « contrat cadre cartes CIB Corpor@te » réf N° / , liant nos deux établissements, je sollicite la banque à la délivrance d'une carte CIB Corpor@te adossée au compte courant cité ci-dessus, au porteur cité ci-après :

Désignation du porteur de la carte, Mme  Melle  MR

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : ..... à .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : .....

Numéro de portable : .....

E-Mail : .....

Les soussignés, reconnaissent avoir pris connaissance des Conditions Générales d'utilisation de la Carte Interbancaire CPA/CIB Corpor@te décrites au verso et déclarent y adhérer sans réserves.

Date et signature du titulaire du compte <sup>2</sup>	Signature du porteur de la carte <sup>2</sup>	Signature (s) autorisée (s) de la banque

(1)Le contrat porteur de la carte CPA/CIB est établi en trois (3) exemplaires  
 L'exemplaire N°(1) est conservé dans le dossier client, l'exemplaire N°(2) est remis au Titulaire du compte et l'exemplaire N° (3) est remis au porteur.

(2)A faire précéder de la mention « lu et approuvé »

**Une Banque à votre écoute**

Entreprise Publique Economique, Société par action au capital de 48.000.000.000DA  
 Siège Sociale : 02Boulevard Colonel Amirouche-Alger-16000-RC N° :99B000 92 92-NIF/099916 000 92 92 34  
 Tél (023)50 32 62 à 63 -50 32 65 -50 32 67 à69-50 32 79-50 35 78-50 36 25-FAX (023) 50 32 64 -50 32 95  
 Site internet: www.cpa-banq.dz IBAN (International bank account number):DZ0045wif:CPALDZALXXX



# **Table des matières**

# Table des matières

---

## Table des matières

Remerciements.....	2
Liste des abréviations.....	3
Liste des tableaux .....	6
Liste des graphes .....	8
Liste des figures et schémas.....	10
Liste des figures.....	11
Liste des schémas.....	11
Sommaire .....	13
Introduction générale.....	14
Chapitre I : Notion sur les systèmes de paiement par carte bancaire .....	18
.....	18
Introduction .....	19
Section 1 : Définition et caractéristiques du paiement par CB .....	19
1.1. Définitions d'un système de paiement par carte bancaire.....	19
1.2. Les caractéristiques et la composition d'un système de paiement par carte bancaire .....	21
1.2.1 Les propriétés de la monnaie électronique :.....	22
1.2.2. La composition d'un système de paiement par carte .....	23
Section 2 : Le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire.....	23
2-1 Le déroulement des transactions par carte bancaire.....	23
2-1-1 Déroulement d'une transaction de retrait par carte .....	24
2-1-2 Déroulement d'une transaction de paiement par carte.....	25
2-2 Les risques liés à l'utilisation de la carte bancaire.....	27
2-2-1 Les risques encourus par la banque.....	27
2-2-2 Les risques encourus par l'utilisateur de la carte .....	28
2-3 Mesures de prévention contre les risques liés au paiement par carte bancaire.....	29
2-3-1 La norme Europay MasterCard Visa (EMV) .....	30
2-3-2 La norme Payment Card Industry Data Security Standard PCI DSS .....	30
2-3-3 La norme 3-D Secure.....	31
Section 3 : Avantages et inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire.....	32
3-1 Les avantages liés à l'utilisation de la carte bancaire .....	32
3-1-1 Avantages perçus par les utilisateurs (consommateur).....	32
3-1-2 Avantages perçus par les banques .....	32
3-1-3 Avantages perçus par l'Etat .....	33
3-1-4 Les apports du paiement par carte bancaire à l'économie.....	33

# Table des matières

---

3-2 Les inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire.....	35
3-2-1 Les commissions.....	35
3-2-2 Les cotisations versées par le porteur .....	36
3-2-3 Les autres frais.....	36
3-2-4 Les autres limites techniques .....	36
Conclusion.....	36
<b>Chapitre II : la monétique en Algérie et les opportunités et faiblesses de paiement par carte bancaire.....</b>	<b>38</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>39</b>
<b>Section 1 : L'apparition de la monétique en Algérie.....</b>	<b>39</b>
1.1 Evolution de la monétique en Algérie.....	40
1.2. Les axes de réforme du système de paiement.....	41
1.2.1 Lancement de la monétique :.....	41
1-2-2 la mise en place du système de gros montants et paiement urgents (ARTS) .....	44
1-2-3 Mise en place du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI) .....	45
<b>Section 2 : Les opportunités de paiement par CB .....</b>	<b>50</b>
2.1. Les avantages liés à l'utilisation de la carte bancaire.....	50
<b>Section 3 : Faiblesse du paiement par CB .....</b>	<b>56</b>
3.1. Les inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire .....	56
Conclusion.....	63
<b>Chapitre III : le paiement par carte bancaire au sein du CPA .....</b>	<b>65</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>65</b>
<b>Section 1 : Présentation et organisation du Crédit Populaire d'Algérie .....</b>	<b>65</b>
1/ Présentation du Crédit Populaire d'Algérie .....	65
1.1.- Éléments généraux .....	65
1.2- Activités de la banque .....	66
1.3- Axes Historiques.....	66
2. la stratégie du Crédit Populaire d'Algérie .....	67
3. Les principaux actionnaires de CPA .....	68
4. Les interventions de CPA .....	68
5. Les objectifs du CPA .....	69
6. Présentation de l'agence CPA 120 de Tizi-Ouzou .....	69
7. Les missions du CPA .....	69
8. L'organisation générale du CPA .....	70
9. Le schéma général du CPA.....	70
9.1 : Présentation du groupe d'exploitation .....	70

# Table des matières

---

<b>9.2 : La fonction du groupe d'exploitation est différente de l'agence en ce qui concerne la fonction, il fait l'objet des fonctions suivantes :</b> .....	71
<b>Section 2 : analyse d'interprétation des résultats de l'étude</b> .....	<b>71</b>
<b>Introduction</b> .....	71
<b>1. Nombres de femmes et d'hommes interrogés</b> .....	72
<b>2. Salariés ou non-salariés</b> .....	73
<b>3. la répartition des personnes interrogées selon l'âge</b> .....	73
<b>4. Détenteurs de la carte bancaire CB</b> .....	74
<b>5. le type de carte bancaire</b> .....	75
<b>6. La carte bancaire est choisie ou imposée par la banque</b> .....	76
<b>7. Les opérations effectuées par carte bancaire</b> .....	77
<b>8. Difficultés à l'encontre de la carte</b> .....	78
<b>9. Les difficultés rencontrées lors de l'utilisation de la carte bancaire</b> .....	79
<b>11. la source de la connaissance d la CIB</b> .....	80
<b>Tableau N°III.11 : mode de connaissance de la carte CIB</b> .....	80
<b>12. L'année de possession d'une carte bancaire</b> .....	81
<b>13. les coûts de facturation de la carte CB</b> .....	82
<b>14. Fréquence d'utilisation de la carte CIB</b> .....	83
<b>15. Les automates les plus utilisés</b> .....	84
<b>16. Transactions en ligne</b> .....	85
<b>17. Le niveau de satisfaction</b> .....	86
<b>Synthèse de l'enquête</b> .....	87
<b>Conclusion</b> .....	<b>89</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>90</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>92</b>
<b>Les annexes</b> .....	<b>97</b>
<b>Annexe 1 : questionnaire</b> .....	98
<b>Annexes 2 : Contrat porteur de carte interbancaire CPA/CIB CORPOR@TE</b> .....	102
<b>Annexe 3 : Contrat carte interbancaire de paiement CIB</b> .....	103